

udget

DES

*Dépenses du Ministère de la Guerre,**Pour l'Exercice 1838.*

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1838,		CRÉDIT
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	ALLOUÉ POUR 1837.
CHAPITRE I^{er}.			
<i>Administration centrale.</i>			
ART. 1. Traitement du Ministre et indemnité de logement	25,000 »	268,000 »	264,000 »
» 2. Traitemens des employés et gens de service	165,000 »		
» 3. Frais de route et de séjour.	10,000 »		
» 4. Matériel du Ministère	60,000 »		
» 5. Matériel du dépôt de la guerre	8,000 »		
CHAPITRE II.			
<i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.</i>			
SECTION 1 ^{re} .			
<i>Solde des états-majors.</i>			
ART. 1. État-major-général	730,538 95	1,763,710 90	682,033 70
» 2. Indemnité de représentation	86,300 »		36,051 »
» 3. État-major des places	273,496 40		270,889 20
» 4. Intendance	145,508 80		144,046 40
» 5. État-major particulier de l'artillerie.	248,656 »		233,289 30
» 6. État-major particulier du génie	279,210 75		263,280 75
SECTION 2.			
<i>Solde des troupes.</i>			
ART. 1. Infanterie.	11,403,668 14	20,031,729 76	11,277,285 49
» 2. Cavalerie	3,627,474 02		3,583,750 29
» 3. Artillerie	2,827,901 30		2,756,618 69
» 4. Génie	409,837 05		376,491 87
» 5. Gendarmerie.	1,477,702 75		1,476,102 25
» 6. Ambulances	285,146 50		276,911 02
A reporter. f..	22,063,440 66	22,063,440 66	21,640,749 96

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
4,000 »	»		
48,505 25	»		
50,249 »	»		
2,607 20	»		
1,462 40	»		
15,366 70	»		
15,930 »	»		
126,382 65	»		
43,723 73	»		
71,282 61	»		
33,345 18	»		
1,600 50	»		
8,235 48	»		
422,690 70	»		

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1838.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1837.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
Report. fr.	22,063,440 66	22,063,440 66	21,640,749 96
SECTION 3.			
<i>Masses des corps, frais divers, indemnités.</i>			
ART. 1. Masse de pain	1,804,062 75		1,795,790 62
» 2. Masse des fourrages.	5,061,404 26		4,576,994 50
» 3. Masse d'habillement et d'entretien	3,947,946 05		3,915,115 35
» 4. Masse d'entretien du harnachement, traitem ^t et ferrure des chevaux	346,945 15		334,087 50
» 5. Masse de renouvellement du harnachement et de la bufflèterie	155,000 »		170,000 »
» 6. Masse de casernement des chevaux.	109,780 92		98,936 28
» 7. Masse de casernement des hommes.	798,238 10		790,805 75
» 8. Frais de route des officiers	120,000 »	15,752,340 88	111,000 »
» 9. Transports généraux et autres	115,000 »		126,500 »
» 10. Primes d'engagement et de rengagement	24,000 »		24,000 »
» 11. Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	100,000 »		110,000 »
» 12. Frais de police	35,000 »		35,000 »
» 13. Cantonnement, logement et nourriture.	1,789,913 65		2,110,677 93
» 14. Frais de découchers des gendarmes.	70,000 »		70,000 »
» 15. Remonte	825,450 »		788,800 »
» 16. Frais de bureau et d'administration des corps.	449,600 »		450,000 »
CHAPITRE III.			
<i>Service de santé.</i>			
ART. 1. Personnel de l'administration centrale	25,206 40		23,747 95
» 2. Pharmacie centrale.	93,800 »		82,800 »
» 3. Hôpitaux sédentaires. (<i>Personnel</i>)	241,168 25	460,174 65	264,145 70
» 4. Matériel	100,000 »		120,000 »
A reporter. fr.	38,275,956 19	38,275,956 19	37,639,151 54

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
422,690 70	»		
8,272 13	»		
484,409 76	»		
32,830 70	»		
12,857 65	»		
»	15,000 »		
10,844 64	»		
7,432 35	»		
9,000 »	»		
»	11,500 »		
»	»		
»	10,000 »		
»	»		
»	320,764 28		
»	»		
36,650 »	»		
»	400 »		
1,458 45	»		
11,000 »	»		
»	22,977 45		
»	20,000 »		
1,037,446 38	400,641 73		

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1838,		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1837.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
Report. fr.	38,275,956 19	38,275,956 19	37,639,151 54
CHAPITRE IV.			
<i>École militaire.</i>			
Article unique.	160,000 »	160,000 »	120,000 »
CHAPITRE V.			
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
ART. 1. Matériel de l'artillerie.	1,174,100 »	4,587,630 »	1,209,318 »
» 2. Matériel du génie	3,413,530 »		3,679,000 »
CHAPITRE VI.			
<i>Traitemens divers.</i>			
ART. 1. Traitemens temporaires de non-activité et de réforme.	240,209 85	345,288 45	269,817 35
» 2. Traitement des aumôniers.	21,200 »		17,000 »
» 3. Traitement d'employés temporaires et solde de domestiques	51,125 50		54,915 50
» 4. Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds dit de Waterloo	32,753 10		33,384 55
CHAPITRE VII.			
<i>Dépenses imprévues.</i>			
Article unique.	131,125 36	131,125 36	83,966 71
TOTAUX. fr.	43,500,000 »	43,500,000 »	43,106,553 65

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1838.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
1,037,446 38	400,641 73		
40,000 »	»		
»	35,218 »		
»	265,470 »		
»			
»	29,607 50		
4,200 »	»		
»	3,790 »		
»	631 45		
47,158 65	»		
1,128,805 03	735,358 68		

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	TRAITEMENS INDIVIDUELS OU SOMMES SÉPARÉES.	MONTANT PAR ARTICLE.	CRÉDIT demandé pour 1838.
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre	21,000 "	25,000 "	25,000 "
Indemnité de logement	4,000 "		
ARTICLE 2.			
Traitement des employés.			
Traitemens des fonctionnaires et employés	143,000 "	165,000 "	165,000 "
Id. des huissiers, messagers, lithographes, et concierge.	15,000 "		
Salaire des gens de service	7,000 "		
ARTICLE 3.			
Frais de route et de séjour	"	10,000 "	10,000 "
ARTICLE 4.			
Matériel.			
Fournitures de bureau	6,500 "	60,000 "	60,000 "
Impressions et reliures	24,000 "		
Loyers et contributions des locaux	15,500 "		
Chauffage et éclairage	5,000 "		
Achat et entretien du mobilier	5,500 "		
Entretien des locaux	2,000 "		
Dépenses diverses, ports de lettres, etc.	1,500 "		
ARTICLE 5.			
Matériel du dépôt de la Guerre.	"	8,000 "	8,000 "
TOTAUX.		263,000 "	263,000 "

Administration centrale.

CRÉDIT alloué POUR 1837.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1838.	Observations
	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
25,000 "	"	"		
165,000 "	"	"		
10,000 "	"	"		
60,000 "	"	"		
4,000 "	4,000 "	"		
264,000 "	4,000 "	"		

L'augmentation de 4,000 francs est nécessaire pour l'achat d'instrumens qui ne sont pas en nombre suffisant, et pour l'alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes

CHAPITRE II, SECTION I^{re},

NOMBRE DE RATIONS DE FOURRAGE.		GRADES.	MONTANT du TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	
sur pied de paix.	sur pied de guerre.				
»	4,380	1 Général de division, chef de l'état-major-général . . .	24,100 »	24,100 »	
5,840	9,490	7 Généraux de division	16,900 »	118,300 »	
3,650	36,500	20 Généraux de brigade.	11,600 »	232,000 »	
2,920	»	4 Colonels commandans de province.	8,400 »	33,600 »	
730	2,920	3 Colonels d'état-major	8,400 »	25,200 »	
1,460	4,380	4 Lieutenans colonels { dont 2 à . . .	7,100 »	14,200 »	
			» 2 à . . .	6,300 »	12,600 »
1,400	4,380	6 Majors { » 4 à . . .	6,300 »	25,200 »	
			» 2 à . . .	5,500 »	11,000 »
1,460	7,665	11 Capitaines de 1 ^{re} classe. { » 6 à . . .	5,050 »	30,300 »	
			» 5 à . . .	4,050 »	23,250 »
730	4,380	6 Capitaines de 2 ^{me} classe	3,800 »	22,800 »	
»	8,760	12 Lieutenans	2,050 »	35,400 »	
Officiers adjoints à l'état-major-général.					
»	1,460	1 Colonel de cavalerie commandant du quartier-général. .	9,500 »	9,500 »	
»	1,460	1 Id. Id. adjoint	8,400 »	8,400 »	
»	730	1 Lieutenant-colonel d'infanterie, grand-prévôt	6,300 »	6,300 »	
»	4,380	4 Capitaines de cavalerie de 1 ^{re} classe waguemestres . . .	5,050 »	20,200 »	
»	1,095	1 Id. Id. de 2 ^{me} classe Id.	3,800 »	3,800 »	
Supplément de traitement aux officiers d'infanterie, aides-de- camp, officiers d'ordonnance et détachés au ministère.					
		1 Colonel	1,000 »	1,000 »	
		1 Major	450 »	450 »	
2,920	21,900	24 Capitaines	850 »	20,400 »	
»	5,110	7 Lieutenans	1,060 »	7,420 »	
»	2,920	4 Sous-lieutenans.	1,060 »	4,240 »	
1,095	»	3 Lieutenans aides-de-camp des commandans de province . .	640 »	1,920 »	
»	»	1 Lieutenant du génie aide-de camp	450 »	450 »	
Disponibilité.					
1,460	»	1 Général de division	11,260 »	11,260 »	
2,920	»	4 Généraux de brigade.	7,730 »	30,920 »	
TOTAL. fr.				734,210 »	
A déduire ½ pour cent				3,671 05	
26,645	121,710	TOTAL. fr.			

ART. I^{er}. — *État-Major Général.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
					L'augmentation sur le chiffre de l'allocation pour 1837 résulte de ce que l'on a porté en plus pour 1838, 1 général de division, 2 généraux de brigade, 2 officiers détachés, et que la déduction pour les médicaments a été réduite à 172 pour cent au lieu de 1 172 porté précédemment, attendu que les médicaments fournis aux officiers sont d'une valeur au-dessous d'172 p. 100.
730,538 95	682,033 70	48,505 25	»		
730,538 95	682,033 70	48,505 25	»		

CHAPITRE II, SECTION I^{re}, ART. 2.

GRADES.	MONTANT DE L'INDEMNITÉ INDIVIDUELLE.	SOMMES ANNUELLES
1 Gouverneur de la résidence	6,000 »	6,000 »
4 Généraux de division	5,000 »	20,000 »
12 Généraux de brigade	3,000 »	36,000 »
27 Colonels ou chefs de corps	900 »	24,300 »
TOTAL. fr.		86,300 »
TOTAL.		

— Indemnité de Représentation.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
demandé POUR 1838.	alloué POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
86,300 »					
86,300 »	36,051 »	50,249 »	»		

CHAPITRE II, SECTION I^{re},

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	SOMMES
sur pied de paix.	sur pied de guerre.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	ANNUELLES.
6370	»	9 Commandans de 1 ^{re} classe	6,300 »	56,700 »
365	»	22 Id. de 2 ^{me} classe	4,200 »	92,400 »
»	»	14 Adjudans de place de 1 ^{re} classe	2,500 »	35,000 »
1095	»	22 Id. de 2 ^{me} classe	2,100 »	46,200 »
»	»	18 Id. de 3 ^{me} classe	1,690 »	30,420 »
			TOTAL.	260,720 »
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. ‰	1,303 60
			RESTE.	259,416 40
		19 portiers consignes de 1 ^{re} classe	260 »	4,940 »
		46 Id. de 2 ^{me} classe	170 »	7,820 »
		12 Id. de 3 ^{me} classe	110 »	1,320 »
8030	»	TOTAL.		

ART. 3. — *État-Major des Places.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET. DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET. DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
259,416 40	256,809 20	2,607 20	»		La différence en plus de f. 2,607 20 c. au budget de 1838, provient de ce qu'on n'a déduit que 1 1/2 p. 0/0 pour médicaments au lieu de 1 1/2 p. 0/0 ainsi que les années précédentes.
14,080 »	14,080 »	»	»		
273,496 40	270,889 20	2,607 20	»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re},

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
sur pied de paix.	sur pied de guerre.		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.
730	»	1 Intendant en chef	11,600 »	11,600 »
»	1,460	1 Intendant de première classe.	8,400 »	8,400 »
2,920	1,095	6 Intendants de deuxième classe	6,300 »	37,800 »
»	3,285	10 Sous-intendants de première classe.	5,500 »	55,000 »
»	3,285	5 Sous-intendants de deuxième classe	3,800 »	19,000 »
»	»	4 Sous-intendants adjoints	2,500 »	10,000 »
»	»	3 Aspirans	1,480 »	4,440 »
		30		
			TOTAL. fr.	146,240 »
			A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.	731 20
3,650	9,125		TOTAL.	

ART. 4. — *Intendance.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
145,508 80	144,044 60	1,462 40	»		L'augmentation provient de ce que la retenue pour médicaments a été réduite à un demi pour cent.
145,508 80	144,046 40	1,462 40	»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5.

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT		SOMMES ANNUELLES.		
sur pied de paix.	sur pied de guerre.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.				
2190	»	3 Colonels	8,400	»	25,200	»	
3650	»	5 Lieutenans-colonels	3 à.	7,100	»	21,300	»
			2 à.	6,300	»	12,600	»
2920	1095	5 Majors.	1 à.	6,300	»	6,300	»
			4 à.	5,500	»	22,000	»
1460	1095	5 Capitaines de 1 ^{re} classe	2 à.	5,050	»	10,100	»
			3 à.	4,650	»	13,950	»
»	»	5 Capitaines de 1 ^{re} classe en résidence . . .		3,350	»	16,750	»
1095	»	3 Lieutenans.		2,500	»	7,500	»
1095	»	3 Sous-lieutenans		2,100	»	6,300	»
»	»	4 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe		3,350	»	13,400	»
»	»	13 Id. de 2 ^{me} classe		2,500	»	32,500	»
»	»	10 Id. de 3 ^{me} classe		1,690	»	16,900	»
			Total.			204,800	»
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. $\%$			1,024	»
10 Conducteurs de 1 ^{re} classe			850	»		8,500	»
11 Id. de 2 ^{me} classe.			750	»		8,250	»
10 Id. de 3 ^{me} classe.			700	»		7,000	»
3 Contrôleurs de 1 ^{re} classe			2,500	»		7,500	»
4 Id. de 2 ^{me} classe			1,900	»		7,600	»
3 Réviseurs de 1 ^{re} classe			1,590	»		4,770	»
1 Id. de 2 ^{me} classe.			1,260	»		1,260	»
12410	2190	Total.					

— État-Major particulier de l'Artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1838.	POUR 1837.	DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
					L'augmentation provient de ce qu'il y a en plus qu'au Budget de 1837, un colonel, un garde de 1 ^{re} classe, un garde de 2 ^{me} classe, de ce que la solde de 3 capitaines a été portée au taux de celle des capitaines des batteries à cheval, et d'un changement dans la classification des contrôleurs et réviseurs d'armes et augmentation d'un réviseur.
203,776 »	190,479 30	13,296 70	»		
44,880 »	42,810 »	2,070 »	»		
248,656 »	233,289 30	15,366 70	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 6.

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES		GRADES.	MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.
sur pied de paix.	sur pied de guerre			
1,460	1,460	3 Colonels { dont 1 à . .	9,500 »	9,500 »
		» 2 à . .	8,400 »	16,800 »
2,920	2,920	6 Lieutenans-colonels. { » 3 à . .	7,100 »	21,300 »
		» 3 à . .	6,300 »	18,900 »
1,460	3,285	6 Majors. { » 3 à . .	6,300 »	18,900 »
		» 3 à . .	5,500 »	16,500 »
2,190	3,285	9 Capitaines de 1 ^{re} classe { » 1 à . .	5,050 »	5,050 »
		» 8 à . .	4,200 »	33,600 »
2,190	4,380	12 Capitaines de 2 ^{me} classe	3,350 »	40,200 »
»	3,285	9 Lieutenans.	2,500 »	22,500 »
1,095	2,190	6 Sous-lieutenans	2,100 »	12,600 »
TOTAL. fr.				215,850 »
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent. . . .				1,079 25
»	»	8 Gardes du génie de 1 ^{re} classe.	1,850 »	14,800 »
»	»	18 Id. de 2 ^e »	1,480 »	26,640 »
»	»	16 Id. de 3 ^e »	1,100 »	17,600 »
»	»	6 Id. de 4 ^e »	900 »	5,400 »
11,315	20,805			

— État-Major particulier du Génie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
214,770 75	206,800 75	7,970 »	»		L'augmentation provient de ce qu'il y a en plus pour 1838, 3 capitaines de 2 ^{me} classe, 2 gardes de 1 ^{re} classe et 6 gardes de 4 ^{me} classe.
64,440 »	56,480 »	7,960 »	»		
279,210 75	263,280 75	15,930 »	»		

CHAPITRE II, SECTION 2,

DESIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS.		CHEVAUX		Des TRAITEMENS des OFFICIERS.	De la Solde DES SOUS-OFFI ^{rs} . et SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.	A venir sous les armes pour 10 jours.	De selle.	De trait.		
Infanterie de ligne . . .	1368	23376	20786	»	288	192	2,973,537 60	5,485,618 26
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied	114	2237	1166	»	27	34	248,242 55	510,934 03
2 ^{me} et 3 ^{me} id. . . .	172	3126	2482	»	40	24	382,040 20	730,061 51 ⁶
Bataillon de l'Escout . .	28	867	»	»	5	»	67,751 54	200,381 35
Infanterie de réserve . .	208	856	»	23000	47	»	535,240 35	387,364 »
Compagnies sédentaires .	12	483	»	»	»	»	24,508 85	102,240 15
Compagnies de discipline.	10	404	»	»	2	»	23,511 90	83,964 60
Dépôt de déserteurs . .	5	122	»	»	»	»	9,661 45	26,798 30
	1917	31471	24384	23000	409	250	4,264,492 44	7,527,362 20

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche, au camp et en cantonnement : 2,053,775 journées à 21 c.

RESTE

A AJOUTER :

Pour 445 enfans de troupe à admettre, 172,425 journées de solde à fixer à 25 c. par jour.

TOTAUX.

ART. 1^{er}. — Solde de l'Infanterie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
8,459,155 86					Voir les tableaux A, B, C, D, E, F, G et H. L'augmentation résulte d'une allocation pour enfans de troupe, d'une diminution sur la retenue opérée sur les traitemens des officiers, de majorations qui n'ont été portées au Budget de 1837 que pour 9 mois, du retablisement aux cadres de l'infanterie de ligne des officiers qui étaient détachés au bataillon de l'Escout, et d'une augmentation dans le nombre d'hommes sous les armes. Les déductions de 21 centimes sur la solde ont aussi été plus considérables en 1837, par suite d'un plus grand nombre d'hommes cantonnés.
759,176 58					
1,112,101 71					
268,132 89					
922,604 35					
126,747 »					
107,476 50					
36,459 75					
11,791,854 64					
431,292 75					
11,360,551 89	11,277,285 49	83,276 40	»		
43,106 25	»	43,106 25	»		
11,403,658 14	11,277,285 49	126,382 65	»		

CHAPITRE II, SECTION 2,

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS.		CHEVAUX		Des TRAITEMENS des OFFICIERS	De la Solde et DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats	En congé pour l'année.		D'officiers.	De troupe.		
Chasseurs à cheval . .	148	2,616	200	»	328	2,486	475,848 80	819,140 »
Lanciers	148	2,616	200	»	328	2,486	479,231 80	819,140 »
Cuirassiers	98	1,384	138	»	214	1,288	319,534 30	448,862 10
Guides	47	711	50	»	102	644	148,274 90	229,562 05
TOTAL. . fr.	441	7,327	588	»	972	6,904	1,422,889 80	2,316,705 05

A DÉDUIRE :

Pour les journées en marche, au camp et en cantonnement 557,373 journées à 21 centimes. . . .

RESTE. . . . fr.

A AJOUTER :

Pour 54 enfans de troupe à admettre 19,710 journées de solde à fixer à 25 centimes

TOTAL fr.

ART. 2. — Solde de la Cavalerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	En PLUS AU BUDGET de 1838.	En MOINS AU BUDGET de 1838.	DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ POUR 1838.	
1,294,988 80					L'augmentation provient d'une allocation pour enfans de troupe, de la diminution de la retenue sur les traitemens des officiers et d'une augmentation du nombre de sous-officiers et brigadiers pour les cadres des dépôts de cuirassiers.
1,298,371 80					
768,396 40					
377,837 85					
3,739,594 85					
117,048 33					
3,622,546 52					
4,927 50					
3,627,474 02	3,583,750 29	43,723 73	»		

CHAPITRE II, SECTION 2,

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENS.		ABSENS.		CHEVAUX		DES TRAITEMENS des OFFICIERS.	DE LA SOLDE DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.		De selle.	De trait.		
Trois régimens d'artillerie.	213	6,049	1,039	»	1,091	3,276	681,923 25	1,798,510 75
Escadron du train . . .	21	513	100	»	134	300	60,973 60	170,250 30
Compagnie d'ouvriers d'ar- tillerie	4	122	»	»	5	»	10,845 50	39,553 70
Compagnie de pontonniers.	6	195	»	»	10	»	16,666 25	58,848 95
Compagnie d'artificiers vo- lontaires	4	110	»	»	»	»	12,089 25	32,492 30
TOTAL.	253	6,994	1,139	»	1,240	3,576	782,497 85	2,099,661 »

A DÉDUIRE :

Pour journées en marche , au camp et en cantonnement 298,780 journées à 21 centimes

RESTE. fr.

A AJOUTER :

Pour 93 enfans de troupe 33,945 journées de solde à 25 centimes.

TOTAL.

ART. 3. — Solde de l'Artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1838.	POUR 1837.	DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
2,480,434 »					L'augmentation provient d'une allocation pour enfants de troupe, et de ce que les traitemens des officiers des batteries montées ont été portés au taux des traitemens des officiers des batteries à cheval. La diminution, en raison de l'incomplet des officiers, est aussi moindre qu'en 1837, et la retenue sur les traitemens des officiers a été réduite à un demi pour cent.
231,223 90					
50,404 20					
75,515 20					
44,581 55					
2,882,158 85					
62,743 80					
2,819,415 05	2,756,618 69	62,796 36	»		
8,486 25	»	8,486 25	»		
2,827,901 30	2,756,618 69	71,282 61	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	Adjudant-sous-officier.	Sous-officiers.	Caporaux et soldats.	Chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Lieutenant-colonel	1	2	"	"	"	730	6,300	"
Major.	1	2	"	"	"	730	5,500	"
Capitaine-adjutant-major	1	1	"	"	"	365	3,350	"
Lieutenant-quartier-maitre	1	"	"	"	"	"	1,900	"
Officier d'habillement	1	"	"	"	"	"	850	"
Médecin de bataillon	1	1	"	"	"	365	2,100	"
Médecin adjoint	1	1	"	"	"	365	1,480	"
Capitaines de 1 ^{re} classe.	9	"	"	"	"	"	4,200	"
Id. de 2 ^{me} classe	5	"	"	"	"	"	2,950	"
Id. faisant fonctions d'officiers du génie	3	"	"	"	"	"	3,350	"
Lieutenants	12	"	"	"	"	"	2,100	"
Id. faisant fonctions d'officiers du génie	6	"	"	"	"	"	2,500	"
Sous-lieutenants	7	"	"	"	"	"	1,690	"
Id. faisant fonctions d'officiers du génie	3	"	"	"	"	"	2,100	"
	52	7					TOTAL. . .	
							A DÉDUIRE : 1/2 p. o/o. . .	
							RESTE. . .	
Adjutant-sous-officier	1	"	365	"	"	"	"	2 32
Porte-drapeau	1	"	365	"	"	"	"	2 32
Caporal tambour	1	"	"	"	365	"	"	1 16
Maitres-ouvriers	3	"	"	"	1095	"	"	" 95
Sergens-majors	9	"	"	3285	"	"	"	1 90
Sergens	54	"	"	19710	"	"	"	1 69
Fourriers	9	"	"	3285	"	"	"	1 69
Caporaux	72	"	"	"	26280	"	"	" 95
Vice-caporaux.	54	"	"	"	19710	"	"	" 74
Tambours	26	"	"	"	9490	"	"	" 74
{ de 1 ^{re} classe	130	"	"	"	47450	"	"	" 74
Sapeurs-mineurs . { de 2 ^{me} classe	130	"	"	"	47450	"	"	" 63
{ de 3 ^{me} classe	570	"	"	"	268050	"	"	" 83
Élèves tambours	6	"	"	"	2190	"	"	" 63
NB. En congé pour l'année:								
Sapeurs-mineurs . { 1 ^{re} classe. . . 75								
{ 2 ^{me} classe . . 75	1066	"	730	26280	362080	2555	"	"
{ 3 ^{me} classe . 250								
Total. . . 400				389090			TOTAL GÉNÉRAL. . .	
							A DÉDUIRE : pour journées en marche et au camp, 118,400 journées à 21 c. .	
							RESTE.	
							A AJOUTER : pour 8 enfans de troupes à admettre 2,920 journées à 25 c.	
							TOTAL	

— Solde des troupes du Génie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1838.	POUR 1837.	DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
6,300 »					L'augmentation provient de ce que les traitemens et la solde pour les deux compagnies formées en 1837, n'ont été portés au Budget dudit exercice que pour neuf mois, et de ce que la retenue pour médecins a été réduite à un demi pour cent. Il y a aussi une allocation, pour enfans de troupe portés au Budget de 1838.
5,500 »					
3,350 »					
1,000 »					
850 »					
2,100 »					
1,480 »					
37,800 »					
14,750 »					
10,050 »					
25,200 »					
15,000 »					
11,830 »					
6,300 »					
142,410 »					
712 05					
141,697 95					
846 80					
846 80					
423 40					
1,040 25					
6,241 50					
33,309 90					
5,551 65					
24,966 »					
14,585 40					
7,022 60					
35,113 »					
29,893 50					
131,071 50					
1,379 70					
202,292 »					
433,939 95	»	»	»		
24,882 90	»	»	»		
409,107 05	376,491 87	32,615 18	»		
730 »	»	730 »	»		
409,837 05	376,491 87	33,345 18	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officiers et gendarmes.	De chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Colonel	1	4	»	1,460	9,500 »	»
Lieutenant-colonel.	1	3	»	1,095	7,100 »	»
Majors	3	9	»	3,285	6,300 »	»
Capitaine-adjutant-major	1	2	»	730	5,050 »	»
Capitaines	9	18	»	6,570	5,050 »	»
Lieutenans	9	18	»	6,570	2,950 »	»
Sous-lieutenans	19	38	»	13,870	2,500 »	»
	43	92			TOTAL. . .	
					A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.	
					RESTE. . .	
Adjudans-sous-officiers	4	4	1,460	1,460	»	3 76
Maréchaux-des-logis-chefs	9	9	3,285	3,285	»	3 28
Maréchaux-des-logis à cheval.	57	57	20,803	20,803	»	3 »
Brigadiers à cheval	125	125	45,625	45,625	»	2 70
Gendarmes à cheval.	778	778	283,970	283,970	»	2 07
Maréchaux-des-logis à pied	11	»	4,015	»	»	2 03
Brigadiers à pied	26	»	9,490	»	»	1 73
Gendarmes à pied	184	»	67,160	»	»	1 43
388,725 journs de fourrages à 1 ^r 05 ^c .	»	»	»	»	»	»
TOTAL.	1194	973	435,810	388,725	»	»

TOTAL GÉNÉRAL.

— Solde de la Gendarmerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1838.	POUR 1837.	DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
9,500 »					L'augmentation provient de ce que la retenue pour médicaments a été réduite à un demi pour cent.
7,100 »					
13,900 »					
5,050 »					
45,450 »					
26,550 »					
47,500 »					
160,050 »					
800 25					
159,249 75					
5,489 60					
10,774 80					
62,415 »					
123,187 50					
587,817 90					
8,150 45					
16,417 70					
96,038 80					
408,161 25					
1,318,453 »	»	»	»		
1,477,702 75	1,476,102 25	1,600 50	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 6.

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX		employés subalternes.	CHEVAUX		DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
		de selle	de trait.		de selle.	de trait.		
<i>Service de santé.</i>								
Médecins principaux . . .	2	4	"	"	1,460	"	4,650	"
Id. de garnison . . .	6	12	"	"	4,380	"	3,350	"
Id. de bataillon . . .	10	10	"	"	3,650	"	2,100	"
Id. adjoints . . .	24	24	"	"	8,760	"	1,480	"
Pharmaciens de 2 ^{me} classe. .	5	"	"	"	"	"	2,100	"
Id. 3 ^{me} id. .	6	"	"	"	"	"	1,270	"
	53	50						TOTAL. . .
								A déduire ½ p. % . .
								RESTE. . .
<i>Service administratif.</i>								
Agent en chef . . .	1	2	"	"	730	"	3,050	"
Agens principaux . . .	3	3	"	"	1,095	"	3,800	"
Économes. . .	10	10	"	"	3,650	"	2,500	"
Commis . . .	26	"	"	"	"	"	1,270	"
Infirmiers-majors . . .	11	"	"	4,015	"	"	"	1 26
Maréchaux-des-logis . . .	11	"	"	4,015	"	"	"	1 69
Cuisiniers. . .	10	"	"	3,650	"	"	"	1 26
Caporaux . . .	11	"	"	4,015	"	"	"	" 95
Brigadiers. . .	20	"	"	7,300	"	"	"	" 95
Cornets. . .	10	"	"	3,650	"	"	"	" 95
Maréchaux-ferrans. . .	4	"	"	1,460	"	"	"	" 74
Conducteurs de fourgon . .	128	"	"	46,720	"	"	"	" 74
Infirmiers. . .	141	"	240	51,465	"	87,600	"	" 74
Charrons . . .	3	"	"	1,095	"	"	"	" 84
Bourreliers . . .	3	"	"	1,095	"	"	"	" 84
Forgerons. . .	3	"	"	1,095	"	"	"	" 84
TOTAL. . .	395	15	240	129,575	23,725	87,600	"	"
TOTAL GÉNÉRAL. . .								

— Solde des Ambulances.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1838.	POUR 1837.	DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
9,300 »					L'augmentation provient d'un changement dans l'organisation et de ce que les majorations allouées au Budget de 1837, n'ont été calculées que pour neuf mois.
20,100 »					
21,000 »					
35,520 »					
10,500 »					
7,620 »					
104,040 »					
520 20					
103,519 80					
5,050 »					
11,400 »					
25,000 »					
33,020 »					
5,058 90					
6,785 35					
4,599 »					
3,814 25					
6,935 »					
3,647 50					
1,080 40					
34,572 80					
38,084 10					
919 80					
919 80					
919 80					
181,626 70					
285,146 50	276,911 02	8,235 48	»		

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	MONTANT DE LA MASSE à raison de 12 $\frac{1}{2}$ CENTIMES PAR JOUR.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Infanterie de ligne	8,532,240	1,066,530 »		
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied	816,505	102,063 12 ⁵		
2 ^{me} et 3 ^{me} id.	1,140,990	142,623 75		
Bataillon de l'Escant	316,455	39,556 87 ⁵		
Infanterie de réserve	542,440	67,805 »		
Compagnies sédentaires.	176,295	22,036 87 ⁵		
Id. de discipline	147,460	18,432 50		
Dépôt de déserteurs	44,530	5,566 25		
Régimens de chasseurs à cheval	953,380	119,172 50		
Id. lanciers	953,380	119,172 50		
Id. cuirassiers	503,700	62,962 50		
Id. guides.	258,785	32,348 12 ⁵		
Id. artillerie	2,202,045	275,255 62 ⁵		
Escadron du train	187,610	23,451 25		
Compagnies d'ouvriers d'artillerie. . . .	44,530	5,566 25		
Id. pontonniers	71,175	8,896 87 ⁵		
Id. artificiers sédentaires.	40,150	5,018 75		
Bataillon de sapeurs-mineurs	389,090	48,636 25		
TOTAUX.	17,320,760	2,165,095 »		
A DÉDUIRE : pour les journées de marche, au camp et en cantonnement	3,028,418	378,552 25		
RESTE.	14,292,342	1,786,542 75	»	»
A AJOUTER : pour 600 enfans de troupe, 219,000 journées à 8 c.	»	17,520 »	»	»
TOTAUX.	»	1,804,062 75	1,804,062 75	1,795,790 62

ART. 1^{er}. — Masse de Pain.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
			L'augmentation résulte de ce qu'il y a une allocation portée pour rations de pain à des enfans de troupe
»	»		
»	»		
8,272 13	»		

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT DE LA DÉPENSE.		
	donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages.	DE FOURRAGES EN NATURE.		INDEMNITÉ représentative A FR. 1-25 cmes la ration.	RATIONS légères A FR. 1-08 cmes la ration	RATIONS fortes A FR. 1-20 cmes la ration.
		RATIONS légères.	RATIONS fortes.			
État-major-général. . . .	26,645	"	121,710	33,306 25	"	146,052 "
Id. de place	8,030	"	"	10,037 50	"	"
Intendance	3,650	9,125	"	4,562 50	9,855 "	"
État-major de l'artillerie . .	12,410	2,190	"	15,512 50	2,365 20	"
Id. du génie	11,315	20,805	"	14,143 75	22,469 40	"
Infanterie	23,360	125,925	91,250	29,200 "	135,999 "	109,500 "
Cavalerie.	"	2,054,220	820,520	"	2,218,557 60	984,624 "
Artillerie.	"	452,600	1,305,240	"	488,808 "	1,566,288 "
Génie	"	2,555	"	"	2,759 40	"
Officiers en disponibilité . .	1,460	"	"	1,825 "	"	"
Ambulances	"	23,725	87,600	"	25,623 "	105,120 "
TOTAUX. . . .	86,870	2,691,145	2,426,320	108,587 50	2,906,436 60	2,911,584 "
A DÉDUIRE :						
Pour chevaux qui manqueront au complet et par suite des pertes présumées dans l'année.	"	426,518	337,137	"	460,639 44	404,564 40
RESTE. . . .	86,870	2,264,627	2,089,183	108,587 50	2,445,797 16	2,507,019 60

ART. 2. — Masse de fourrages.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
179,358 25					L'augmentation provient de ce que l'effectif en chevaux sera plus élevé qu'en 1837 et de ce que nonobstant une réduction dans la composition des rations, celles de cavalerie légère sont de trois centimes plus élevées qu'en 1837, et celles pour la grosse cavalerie et les chevaux de trait de 5 centimes.
10,037 50					
14,417 50					
17,877 70					
36,613 15					
274,699 »					
3,203,181 60					
2,055,096 »					
2,759 40					
1,825 »					
130,743 »					
5,926,608 10					
865,203 84					
5,061,404 26	4,576,994 50	484,409 76	»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3.

DESIGNATION DES CORPS.	GRADES.	INDICATION du nombre de JOURNÉES DE CHAQUE GRAD.	ALLOCATION PAR JOURNÉE.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
INFANTERIE ET SABLEURS-MINEURS.	Adjudans-sous-officiers et tambours-majors.	33,580	» 50	16,790 »	2,533,934 75
	Musiciens.	76,650	» 35	26,827 50	
	Sous-officiers	1,004,115	» 23	230,946 45	
	Caporaux et soldats.	10,991,660	» 18	1,978,498 80	
	Première mise de petit équipement à 7,802 miliciens à incorporer, à 36 fr. par hom.	»	»	280,872 »	
CHASSEURS A CHEVAL.	Adjudans-sous-officiers	2,190	» 60	1,314 »	267,415 »
	Trompettes-maréchaux-des-logis	730	» 50	365 »	
	Sous-officiers et trompettes	85,410	» 30	25,623 »	
	Brigadiers et chasseurs	865,050	» 26	224,913 »	
	Première mise de petit équipement pour 304 miliciens à incorporer, à 50 fr. par hom.	»	»	15,200 »	
LANCIERS ET GUIDES.	Adjudans-sous-officiers	3,285	» 65	2,135 25	366,478 70
	Trompettes-maréchaux-des-logis	1,095	» 55	602 25	
	Sous-officiers et trompettes	112,785	» 32	36,091 20	
	Brigadiers et soldats	1,095,000	» 28	306,600 »	
	Première mise de petit équipement pour 421 miliciens à incorporer, à 50 fr. par hom.	»	»	21,050 »	
CUIRASSIERS.	Adjudans-sous-officiers	2,190	» 55	1,204 50	136,170 50
	Trompettes-maréchaux-des-logis	730	» 45	328 50	
	Sous-officiers et trompettes	54,750	» 28	15,330 »	
	Brigadiers et cuirassiers	446,030	» 25	111,507 50	
	Première mise de petit équipement à 150 miliciens, à 50 fr. par homme	»	»	7,800 »	
ARTILLERIE.	Adjudans-sous-officiers	1,095	» 55	602 25	527,175 50
	Trompettes-maréchaux-des-logis	1,095	» 45	492 75	
	Sous-officiers et trompettes montés	132,495	» 28	37,098 60	
	— — non montés	87,600	» 23	20,148 »	
	Caporaux et canonniers montés	786,210	» 25	196,552 50	
	— — non montés	1,278,230	» 18	230,081 40	
	Première mise de petit équipement à 600 miliciens non montés, à 36 fr.	»	»	21,600 »	
ESCADRON DU TRAIN ET PONTONNIERS.	Pour 412 id. montés, à 50 fr.	»	»	20,600 »	74,271 60
	Adjudans-sous-officiers	365	» 50	182 50	
	Trompette-maréchal-des-logis	365	» 40	146 »	
	Sous-officiers et trompettes	26,645	» 28	7,480 60	
	Brigadiers et soldats	231,410	» 25	57,852 50	
	Première mise de petit équipement pour 151 miliciens, à 50 fr.	»	»	7,550 »	
	30 miliciens, à 36 fr.	»	»	1,080 »	42,500 »
	Indemn. d'équipem. aux sous-officiers promus au grade d'officier.	»	»	»	
TOTAUX.		17,320,760	»	»	3,947,946 05

— Masse d'habillement et d'entretien.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	definitivement alloué POUR 1838.	
3,947,946 05	3,915,115 35	32,830 70	»		
3,947,946 05	3,915,115 35	32,830 70	»		

CHAPITRE II, SECTION 5, ART. 4. — Masse d'entretien

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE de journées de CHEVAUX DE TROUPE.	ALLOCATION par JOURNÉE.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Chasseurs à cheval.	907,390	» 09	81,665 10	
Lanciers	907,390	» 09	81,665 10	
Cuirassiers	470,120	» 09	42,310 80	
Guides.	235,060	» 09	21,155 40	
Artillerie	1,431,530	» 09	128,837 70	
Train	143,080	» 09	12,877 20	
Ambulances	87,600	» 09	7,884 »	
Entretien de 75 caissons de troupe et ferrure des chevaux, à 300 fr. par an et par caisson . .	»	»	22,500 »	
Entretien des caissons des généraux et officiers d'état-major et solde des conducteurs . . .	»	»	16,778 80	
TOTAUX.	4,182,170	»	415,674 10	
A DÉDUIRE :				
Par suite d'incomplet et de pertes présumées dans l'année	763,655	» 09	68,728 95	
RESTE. . . . fr.	3,418,515	»	346,945 15	334,087 50

du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1838.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
			L'augmentation provient du plus grand nombre de chevaux porté pour 1838; elle eût été plus considérable, mais l'allocation ayant été réduite d'un dixième, il y a eu réalité diminution de fr. 34,185 15 c. sur le chiffre de 1837, eu égard au nombre de journées porté pour ladite année.
12,857 65	»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — Masse de

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		ALLOCATION annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
	HOMMES.	CHEVAUX.			
Infanterie de ligne	44,064	»	1 »	44,064 »	54,818 »
1 ^{er} régiment de chasseurs à pied. . . .	3,399	»	1 »	3,399 »	
2 ^m et 3 ^m régiment id.	5,602	»	1 »	5,602 »	
Bataillon de l'Éscout.	866	»	1 »	866 »	
Compagnies sédentaires.	483	»	1 »	483 »	
Compagnies de discipline	404	»	1 »	404 »	1,464 »
Bataillon de sapeurs-mineurs	1,464	»	1 »	1,464 »	
Chasseurs à cheval. { hommes	2,812	»	1 20	3,374 40	
{ chevaux	»	2,486	16 »	39,776 »	
Lanciers { hommes	2,812	»	1 50	4,218 »	
{ chevaux	»	2,486	16 »	39,776 »	123,824 80
Quirassiers { hommes	1,518	»	» 70	1,062 60	
{ chevaux	»	1,288	16 »	20,608 »	
Guides. { hommes	759	»	6 20	4,705 80	
{ chevaux	»	644	16 »	10,304 »	
Artillerie	batteries à cheval	363	» 1 55	562 65	22,802 20
	batteries montées.	3,861	» » 50	1,930 50	
	batteries de siège.	2,865	» » 40	1,146 »	
	chevaux de batteries à cheval.	»	297 7 25	2,153 25	
	chevaux de batteries montées.	»	3,496 4 25	14,866 50	
Train	hommes	613	» » 50	306 50	
	chevaux	»	392 4 25	1,666 »	
Compagnies d'ouvriers d'artillerie, pontonniers et artificiers sédentaires	427	»	» 40	170 80	
TOTAL.					
A déduire pour des objets qui ne seront pas renouvelés dans le courant de l'année.					
TOTAL.	»	»			

renouvellement du Harnachement et de la Buffléterie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDE POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
202,909 »					La diminution provient de ce que le nombre d'objets à renouveler en 1838 est moindre qu'en 1837
202,909 »					
47,909 »					
155,000 »	170,000 »	»	15,000 »		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6.

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE de JOURNÉES DE CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Infanterie	91,250		
Cavalerie	2,519,960		
Artillerie	1,574,610		
Ambulances	87,600		
TOTAL.	4,273,420		
A DÉDUIRE :			
1° Pour incomplet de chevaux et par suite des pertes présumées dans l'année	763,655		
2° Pour mouvemens éventuels.	10,000		
3° Pour les chevaux cantonnés.	314,265		
4° Pour les chevaux au camp.	311,392		
5° Pour les chevaux de la garde du camp	129,585		
RESTE.	2,744,523 à 4 centimes.	109,780 92	98,936 28

— Masse de Casernement des chevaux.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
			L'augmentation provient de ce que l'incomplet en chevaux sera moindre qu'en 1837.
10,844 64	"		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7.

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Troupes d'infanterie	11,716,915		
Id. de cavalerie.	2,669,245		
Id. d'artillerie	2,545,510		
Id. du génie.	389,090		
TOTAL.	17,320,760		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche, au camp et en cantonnement 3,028,418 journées.	3,028,418		
RESTE.	14,292,342		
Lits de la compagnie F. Legrand. {			
1,010 lits à 2 places		29,795	»
19,590 lits à 1 place.		401,595	»
105 demi-fournitures		1,260	»
TOTAL. 20,600 fournitures à 365 jours d'occupation donnent pour 19,590 lits à 1 place 7,150,350 journées.			
Pour les mariés 1,010 id. 2 id. 368,650			
TOTAL. 7,519,000			
A déduire 1/10 pour non occupation 751,900			
RESTE. 6,767,100			
Fournitures à l'État pour 3,000 hommes 1,095,000 à 2 c.		21,900	»
Id. aux villes. 6,430,242 à 5 c.		321,512	10
TOTAL du nombre de journées. 14,292,342			
A payer pour la caserne de Lierre		22,176	»
TOTAL. fr.		798,238 10	790,805 75

— Masse de Casernement des hommes.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
			L'augmentation résulte de ce qu'une somme de 22,176 francs portée pour le paiement de la caserne de Lierre, était portée en 1837, à l'article 13 du chapitre II, section 3.
7,432 35	"		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8.

DÉSIGNATION DES ARMES.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR 1836.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Service général	110,000 »	120,000 »	111,000 »

— *Frais de route des officiers.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
9,000 »	»		Cette dépense étant éventuelle, il a été demandé une augmentation de 9,000 francs afin de ne pas se trouver au dépourvu.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9.

INDICATION DES SERVICES.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR 1836.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Service général	75,288 46		
Infanterie	24,309 74		
Cavalerie.	5,160 90	115,000 »	126,500 »
Artillerie.	4,669 11		
Sapeurs-mineurs	927 43		
TOTAL.	110,355 64	115,000 »	126,500 »

— Transports généraux et autres

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	débitivement alloué POUR 1838.	
»	11,500 »		
»	11,500 »		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10.

	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Primes d'engagement et de rengagement pour toutes les armes	24,000 »	24,000 »

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 11.

	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Corps-de-garde des garnisons et cantonnemens	100,000 »	110,000 »

--- Chauffage et éclairage des corps-de-garde.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1838.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
"	10,000 "		

CHAPITRE II, SECTION 3,

	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Service général	35,000 "	35,000 "

ART. 12. — *Frais de police.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
»	»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. -- *Depenses*

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES		CRÉDIT	
	avec logement et nourriture à 74 centimes	avec vivres de campagne à 4186/100 centimes.	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Logement et nourriture des compagnies d'ambulance	128,575	"	95,885 50	
Journées de marche de 9,876 miliciens à incorporer, calculé à raison de quatre journées de marche	39,504	"	29,232 96	
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Troupes d'infanterie	40,000	"	29,600 "	
— de cavalerie	10,000	"	7,400 "	
— de l'artillerie	8,000	"	5,920 "	
— du génie	3,000	"	2,220 "	
<i>Troupes cantonnées à la frontière.</i>				
Troupes d'infanterie, 220 hommes avec logement et nourriture et 710 avec vivres de campagne.	80,300	259,150	175,676 69	
Cavalerie, 685 hommes avec logement et nourriture et 70 hommes avec vivres	250,025	25,550	196,480 23	
Artillerie, 360 hommes avec logement et nourriture	131,400	"	97,236 "	
Génie, 20 hommes avec logement et nourriture et 6 hommes avec vivres	7,300	2,190	6,384 43	
<i>Troupes campées.</i>				
Journées de marche avec logement et nourrit. .	215,338	"	159,350 12	
Rations pour officiers, sans genièvre à $42 \frac{31}{100}$.	"	123,400	52,210 53	
Id. pour sous-officiers et soldats à $44 \frac{86}{100}$.	"	1,391,100	624,047 46	
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Rations d'officiers	"	51,410	21,751 57	
Rations de troupes	"	615,065	275,918 16	
Loyer des locaux pour l'état-major-général et le gouverneur de la résidence	"	"	10,600 "	
TOTAL.	914,442	2,467,865	1,789,913 65	2,110,677 93

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 14.

	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Indemnité de découcher aux sous-officiers et gendarmes,	70,000 "	70,000 "

— *Frais de découchers des gendarmes.*

DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	
»	»	

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX nécessaires POUR LE COMPLET.	NOMBRE NÉCESSAIRE pour LA REMONTE.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Chasseurs à cheval . .	2,486	400	500 "	200,000 "	"
Lanciers.	2,486	400	500 "	200,000 "	"
Cuirassiers	1,288	250	665 "	166,250 "	"
Guides	644	80	620 "	49,600 "	"
Artillerie	3,922	80	520 "	41,600 "	"
		300	400 "	120,000 "	"
Train	392	60	400 "	24,000 "	"
Ambulances	240	60	400 "	24,000 "	"
TOTAUX. . .	11,458	1,630	"	825,450 "	788,800

ART. 15. -- Remonte.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
"	"		L'augmentation résulte du plus grand nombre de chevaux à acheter pour recompléter les corps de cavalerie.
"	"		
"	"		
"	"		
"	"		
"	"		Chevaux de selle.
"	"		Id. de trait.
"	"		
"	"		
36,650 "	"		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 16. —

DESIGNATION des SERVICES.	DESIGNATION des PARTIES PRENANTES.	MONTANT	TOTAL	TOTAL	CRÉDIT
		INDIVIDUEL.	PAR GRADE	PAR SERVICE.	demandé POUR 1838.
SERVICE SÉDENTAIRE.	Artillerie. . .	1 Inspecteur-général.	3,150 "	3,150 "	6,060 "
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270 "	3,810 "	
	Génie. . . .	1 Inspecteur-général.	3,150 "	3,150 "	6,060 "
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270 "	3,810 "	
		9 Commandans de province	900 "	8,100 "	
		9 Commandans de place de 1 ^{re} cl. { 5 à	510 "	2,550 "	
		{ 4 à	1,270 "	5,080 "	20,520 "
	État-major de province et de place. . .	19 Commandans de 2 ^e classe	390 "	7,410 "	
		5 Majors faisant fonctions de command. .	290 "	1,300 "	
		8 Commandans temporaires	260 "	2,080 "	
	Intendance . .	4 Intendans dans les directions.	3,800 "	15,200 "	27,700 "
		5 Sous-intendans dans les provinces . . .	2,500 "	12,500 "	
	Infanterie. . .	1 Inspecteur-général	1,200 "	1,200 "	1,200 "
	Réserve . . .	1 —	1,200 "	1,200 "	1,200 "
	Cavalerie. . .	1 —	1,200 "	1,200 "	1,200 "
	Service de santé.	1 —	2,500 "	2,500 "	2,500 "
		1 Chef de l'état-major-général.	3,000 "	3,000 "	
		5 Chefs d'état-major des divisions . . .	1,800 "	9,000 "	
		1 Commandant en chef de l'artillerie . . .	2,400 "	2,400 "	
		6 — des divisions et du parc.	600 "	3,600 "	
SERVICE DE L'ARMÉE.		1 — en chef du génie	2,400 "	2,400 "	40,800 "
	État-major général et intendance.	12 Généraux de brigade	600 "	7,200 "	449,600 "
		1 Waguemestre-général	600 "	600 "	
		1 Grand-prévôt	1,200 "	1,200 "	
		1 Intendant de 1 ^{re} classe	2,400 "	2,400 "	
		5 Intendans près des divisions	1,800 "	9,000 "	
		12 Régimens d'infanterie de ligne et le 1 ^{er} régiment de chasseurs à pied	13,500 "	175,500 "	
		2 Régimens de chasseurs à pied	12,000 "	24,000 "	
		9 Régimens de réserve { 4 à	3,500 "	14,000 "	
		{ 5 à	2,200 "	11,000 "	236,860 "
	Corps d'infanterie.	5 Compagnies sédentaires et de discipline.	400 "	2,000 "	
		1 Bataillon de l'Escout	2,000 "	2,000 "	
		1 Régiment de grenadiers et voltigeurs .	8,000 "	8,000 "	
		1 Dépôt d'étrangers	360 "	360 "	
	Cavalerie. . .	4 Régimens de chasseurs et lanciers. . .	7,000 "	28,000 "	46,000 "
		3 Régimens de cuirassiers et guides . . .	6,000 "	18,000 "	
		3 Régimens d'artillerie	9,000 "	27,000 "	
	Artillerie. . .	1 Escadron du train	5,000 "	5,000 "	32,700 "
		3 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie et artificiers sédentaires .	"	700 "	
	Sapeurs-mineurs.	1 Bataillon	5,000 "	5,000 "	5,000 "
	Gendarmerie. .	9 Compagnies	11,000 "	11,000 "	11,000 "
	Ambulances. .	3 Compagnies	3,000 "	3,000 "	3,000 "
TOTAUX.					449,600 "

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL de CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT	
			demandé POUR 1838.	alloué POUR 1837.
ARTICLE PREMIER.				
Personnel de l'administration et du magasin général des médicamens.				
1 Inspecteur-général	7,600 "	7,600 "	25,206 40	"
1 Medecin en chef	5,050 "	5,050 "		
1 Médecin de garnison	3,350 "	3,350 "		
1 Pharmacien principal	3,350 "	3,350 "		
1 Id. de 1 ^{re} classe	2,100 "	2,100 "		
1 Id. de 2 ^{me} classe	1,270 "	1,270 "		
Total.		22,720 "		
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.		113 60		
Reste.		22,606 40		
1 Élève de 1 ^{re} classe	500 "	500 "		
1 Commis aux écritures	2,100 "	2,100 "		
			25,206 40	"
ART. 2.				
Pharmacie centrale.				
Location des bâtimens		3,800 "	93,800 "	"
Achat de médicamens, lingerie et menues dépenses		90,000 "		
ART. 3.				
Hôpitaux sédentaires. (Personnel.)				
SERVICE DE SANTÉ.	4 Médecins principaux	4,650 "	18,600 "	
	8 Id. de garnison	3,350 "	26,800 "	
	3 Id. de régiment	2,500 "	7,500 "	
	8 Id. de bataillon	2,100 "	16,800 "	
	25 Id. adjoints	1,480 "	37,000 "	
	1 Pharmacien principal	3,350 "	3,350 "	
	2 Id. de 1 ^{re} classe	2,500 "	5,000 "	
	9 Id. de 2 ^{me} classe	2,100 "	18,900 "	
	10 Id. de 3 ^{me} classe	1,270 "	12,700 "	
	7 Id. id. chargés d'un service.	1,480 "	10,360 "	
Total.			157,010 "	
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.			785 05	
Reste.			156,224 95	
A reporter.			156,224 95	119,006 40

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.		TRAITEMENT INDIVIDUEL de CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT	
				demandé POUR 1838.	alloué POUR 1837.
REPORT.			156,224 95	119,006 40	»
SERVICE ADMINISTRATIF.	8 Élèves de 1 ^{re} classe	500 »	4,000 »		
	8 Id. 2 ^{me} classe	300 »	2,400 »		
	2 pensionnés à	1,690 »	3,380 »		
	5 Directeurs de 1 ^{re} cl. { 1 Id. à	850 »	850 »		
	2 Non-pensionnés à	2,500 »	5,000 »		
	1 solde ancien ^{ne} à	2,100 »	2,100 »		
	7 Id. 2 ^{me} cl. { 1 Id. à	1,900 »	1,900 »		
	5 Id. à	1,800 »	9,000 »		
	5 Directeurs adjoints de 1 ^{re} classe	1,400 »	7,000 »		
	7 Id. 2 ^{me} classe	1,200 »	8,400 »		
	5 Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	900 »	4,500 »		
	7 Id. 2 ^{me} classe	800 »	5,600 »		
	42 Employés de 1 ^{re} classe dans les hôpitaux de 1 ^{re} classe.	1 26	19,315 80		
	30 employés de 2 ^{me} classe dans les hôpitaux de 2 ^{me} classe	1 05	11,497 50		
ART. 4.				241,168 25	»
<i>Matériel des hôpitaux.</i>					
Supplément de solde pour les militaires traités dans les hôpitaux, dont la solde n'excède pas 52 c.; traitement des militaires malades dans les hôpitaux civils			75,000 »		
Location de bâtimens et menues réparations			25,000 »		
				100,000 »	»
TOTAL.				460,174 65	490,693 65

Service de sante. (Suite.)

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	30,519 »	»	

CHAPITRE IV, ARTICLE UNIQUE. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT individuel.	TOTAL par spécialités.	Observations.
§ 1. <i>Solde des élèves.</i>			
2 ^e Division 30 élèves à fr. 773 80	23,214 »	46,428 »	
3 ^e Division 30 élèves —	23,214 »		
§ 2. <i>Indemnité aux officiers.</i>			
1 ^{er} EMPLOYÉS A L'ÉTAT-MAJOR.			
Commandant de l'école, directeur des études.	2,400 »	9,600 »	
Commandant en 2 ^d , administrateur.	1,200 »		
4 Sous-inspecteurs des études	4,800 »		
1 Lieutenant pour la police et les exercices	600 »		
1 Lieutenant pour la police et la comptabilité.	600 »		
2 ^{es} PROFESSEURS.			
1 Professeur de géométrie descriptive.	1,600 »	12,800 »	
1 — de fortifications et art militaire	1,200 »		
1 Adjoint pour la fortification	1,200 »		
1 Professeur d'artillerie	1,200 »		
1 Adjoint pour l'artillerie.	800 »		
1 Professeur de topographie adjud ^t à la géodésie.	1,200 »		
1 — d'architecture militaire	1,200 »		
1 — d'administration	1,200 »		
1 Médecin professeur d'hygiène.	1,200 »		
1 Adjoint pour les dessins de machines.	800 »		
1 Répétiteur de chimie	1,200 »		
§ 3. <i>Traitement des professeurs civils.</i>			
1 Examineur permanent	3,000 »	68,828 »	
2 Professeurs de mathématiques.	6,000 »		
2 Répétiteurs	3,000 »		
2 — de géométrie descriptive	4,000 »		
1 Professeur de physique	3,000 »		
1 Répétiteur	1,500 »		
1 Professeur de chimie.	3,000 »		
1 — de géodésie	3,000 »		
1 — de mécanique industrielle.	3,000 »		
1 — de chimie appliquée	3,000 »		
1 — de géographie statistique	3,000 »		
1 — de littérature	3,000 »		
1 — de dessin	3,000 »		
A REPORTER.	41,500 »	68,828 »	

CHAPITRE IV, ARTICLE UNIQUE. — École militaire. (Suite.)

NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT individuel.	TOTAL par spécialités.	Observations
REPORT.	41,500 »	68,828 »	
1 Adjoint pour le dessin	1,500 »		
1 Répétiteur de littérature	1,500 »		
1 Préparateur de chimie	300 »		
1 Conservateur des instrumens	350 »		
§ 4. Traitemens d'employés.		45,150 »	
1 Secrétaire	1,500 »		
1 Dessinateur	1,500 »		
3 Portiers	1,700 »		
4 Hommes de peine.	1,800 »		
1 Infirmer	400 »		
1 Waguemestre	350 »		
2 Tambours	365 »		
§ 5. Dépenses générales.		7,615 »	
Leçons d'équitation.	5,000 »		
Chauffage et éclairage	6,000 »		
Frais de bureau	3,000 »		
Manipulations de chimie	1,000 »		
Achats de livres	3,407 »		
§ 6. École de sous-officiers.		18,407 »	
Pour l'instruction de 180 sous-officiers environ	20,000 »	20,000 »	
TOTAL.		160,000 »	

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places et postes fortifiés sur la ligne; achat d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; dépenses relatives aux exercices du polygone; frais de bureau des comptables d'artillerie; confection de baquets pour l'emmagasinage des poudres; achat de bois pour plates-formes; solde des portiers d'arsenaux; allocation accordée aux conducteurs temporaires accompagnant les convois de matériel; frais d'encaissement des fonds, journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs et dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions formant l'approvisionnement des places de guerre, savoir :			
Dans la 1 ^{re} direction d'artillerie	28,000 »	a) 110,000 »	
Id. 2 ^{me} id.	25,000 »		
Id. 3 ^{me} id.	57,000 »		
2 ^o Achat de poudre de guerre		b) 100,000 »	
3 ^o Id. de projectiles		c) 60,000 »	
4 ^o Fabrication d'armes portatives et d'armes blanches.			
7000 Fusils d'infanterie, 1777 modifié, modèle belge à fr. 32 l'un	224,000 »	d) 324,100 »	
400 Mousquetons de cavalerie légère . . à . 21 »	8,400 »		
500 Pistolets de grosse cavalerie . . à . 18 50	9,250 »		
500 Id. de cavalerie légère . . à . 18 50	9,250 »		
1000 Sabres de grosse cavalerie . . . à . 22 30	22,300 »		
1000 Id. de cavalerie légère . . . à . 20 30	20,300 »		
300 Casques de cuirassiers à . 30 »	9,000 »		
300 Paires de cuirasses à . 72 »	21,600 »	e) 50,000 »	
5 ^o Réparations d'armes, existant dans les magasins.			
6 ^o Travaux de la fonderie de Liège, en bouches à feu en bronze et en fer, projectiles, essieux en fer et autres ferrures pour matériel de campagne et de siège, boîtes de roues, réparations du matériel des places et de l'armée, constructions relatives à l'équipage de ponts, améliorations à apporter aux ateliers de l'établissement et dépenses concernant l'entretien des fourneaux, instrumens et outils, savoir :			
A REPORTER.		644,100 »	

— Matériel de l'artillerie.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1838.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
			a) Ces fonds sont destinés : 1^o à l'entretien et à la conservation du matériel dans les forteresses et au remplacement des effets consommés; 2^o à l'achat d'une partie des divers attelaux et matières manquant à l'approvisionnement des magasins. Le crédit demandé n'excède d'ailleurs pas le chiffre accordé pour le même objet au Budget de l'exercice 1837. b) Les consommations de poudre pour le tir à la cible, les exercices à feu et le service des gardes dans les corps de l'armée, ainsi que celles occasionnées par les exercices du polygone des troupes d'artillerie, comportent une dépense d'environ 45,000 à 50,000 kilogrammes de poudre par an. La somme demandée n'est donc basée que sur le besoin de remplacer les consommations à faire en 1838, et les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités. c) Cet achat de projectiles est fait en exécution de marchés passés sous l'ancien Gouvernement et sera définitivement terminé en 1839. Les projectiles à fournir en vertu de ces marchés sont d'ailleurs nécessaires pour compléter en partie ceux qui manquent à l'armement des forteresses du royaume, et qu'il est plus avantageux de faire livrer par des particuliers que confectionner à la fonderie à Liège. d) Les approvisionnements de réserve étant beaucoup au-dessous du chiffre qu'ils doivent atteindre, la confection des armes et armures mentionnées ci-contre est indispensable pour compléter une partie de celles qui doivent se trouver en réserve et pour remplacer les pertes éventuelles ainsi que les armes mises hors de service dans les corps. Cet article présente d'ailleurs une diminution de 11,050 fr. sur le chiffre porté au Budget de 1837. e) La grande quantité d'armes réparables provenant des remises faites par la garde civique mobilisée et par la garde civique sédentaire des villes, auxquelles on a fourni des armes neuves, exige, pour la mise en bon état de ces armes, un crédit égal à celui qui a été alloué au Budget de 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
REPORT.		644,100 »	
Achat de 200,000 kilogrammes de fontes douces . .	42,000 »		
Id. de 50,000 id. id. fortes. . .	11,500 »		
Id. de fers forgés, tôles et acier, déduction faite du fer qui proviendra de vieilles ferrailles manipu- lées au moyen du moka dans l'établissement.	4,000 »		
Id. de 600 voitures de charbon	12,000 »		
Id. de bois de construction	11,000 »	f) 164,000 »	
Id. d'une machine à vapeur avec ses accessoires pour en remplacer deux anciennes hors de ser- vice, servant à communiquer le mouvement à six bancs de forerie	25,000 »		
Traitement des employés et salaire des ouvriers . .	50,000 »		
Menus achats et dépenses diverses de la fonderie . .	8,500 »		
7° Construction à l'arsenal d'Anvers :			
20 caissons d'infanterie avec avant-train ;			
20 voitures dites prolonges ;			
30 charrettes à projectiles ;			
24 affûts de siège nouveau modèle pour canons de 24 avec avant-trains et dépendances ;			
16 id. id. de 18 id.			
16 id. obusiers de 20 cent. id.			
9 affûts marins pour canons de 48 avec armemens ;			
3 id. de place et côte de 48 id.			
8 id. id. de 18 id.			
146 voitures.			
Achat de matériaux en bois et en fer y compris les frais résultant du débit des bois, cuivre, tôles, outils, ustensiles et ingrédients divers à l'usage des ateliers.	134,501 »		
Achat de charbon de forge	6,300 »		
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre de 146 voi- tures	70,000 »		
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, dessinateurs, commis, sous-surveillans des magasins, le portier de l'établissement et les journaliers.	17,599 »	g) 230,000 »	
Frais de bureau	1,600 »		
8° Achat de harnais pour une partie des attelages né- cessaires aux batteries de réserve		h) 30,000 »	
9° Entretien du matériel des batteries de campagne.		i) 15,000 »	
10° Dépenses relatives à l'instruction théorique et pra- tique des officiers d'artillerie.		k) 10,000 »	
11° Achat de bois de construction pour former un ap- provisionnement à l'arsenal d'Anvers		l) 46,000 »	
12° Dépenses résultant de la confection de modèles des constructions d'artillerie		m) 10,000 »	
13° Dépenses diverses et menus achats		n) 25,000 »	
TOTAUX.		1,174,100 »	1,209,318 »

Matériel de l'artillerie. (Suite.)

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
			f) Malgré l'augmentation de dépenses résultant du renouvellement d'une machine à vapeur, évaluée à 25,000 fr., il y a une réduction de fr. 11,000 sur les allocations du Budget de 1837. g) Cette dépense est motivée par le besoin de compléter le matériel manquant dans les places fortes et de pourvoir au remplacement de celui qui est successivement mis hors de service par un long usage et son exposition continuelle aux intempéries de l'air. h) Les commandes de matériel à exécuter en 1837 à l'arsenal de construction pour porter au complet toutes les voitures et attirails de réserve, appartenant aux équipages de campagne exigent la dépense indiquée, en outre pour continuer la confection d'une partie des harnais nécessaires aux attelages de ces voitures. i) La même allocation a été accordée pour l'exercice 1837. k) Cette somme est indispensable au complément d'instruction à donner aux jeunes officiers de cette arme, qui, à cause des pressants besoins en 1830 et 1831 n'ont pu achever leurs études. l) Cet approvisionnement est nécessaire pour procurer l'avantage de n'employer les lois qu'après trois années de coupe, temps nécessaire pour opérer une complète dessiccation. La grande quantité de matériel de place et de siège restant à confectionner pendant les années subséquentes pour compléter ce qui manque à l'armement des places fortes et remplacer les attirails détériorés par l'usage, rendent indispensable de former cet approvisionnement. m) Cette dépense est nécessaire pour avoir les modèles indispensables au perfectionnement du matériel d'artillerie et à l'instruction des officiers qui désirent les consulter. n) Ces fonds sont nécessaires pour faire face à diverses dépenses du service, non prévues, et qui sont d'ailleurs justifiées dans la forme ordinaire.
»	35,218 »		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT demandé pour 1838.
	ENTRETIEN ordinaire.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
		Bâtimens.	Fortifications.	
Termonde	18,000 »	7,300 »	7,000 »	32,300 »
Nieuport	18,800 »	»	20,000 »	38,800 »
Gand	12,000 »	24,500 »	44,000 »	80,500 »
Audenarde	5,600 »	»	32,500 »	38,100 »
Menin	11,000 »	32,400 »	»	43,400 »
Ostende	18,000 »	6,000 »	146,000 »	170,000 »
Ypres	18,000 »	10,000 »	8,500 »	36,500 »
Ath	12,600 »	»	»	12,600 »
Mons.	16,000 »	»	14,000 »	30,000 »
Tournai.	16,000 »	23,500 »	»	39,500 »
Charleroi	18,500 »	39,700 »	5,400 »	63,600 »
Namur	21,000 »	13,000 »	22,000 »	56,000 »
Dinant	4,800 »	»	»	4,800 »
Mariembourg	4,000 »	»	»	4,000 »
Philippeville	14,200 »	3,200 »	11,000 »	28,400 »
Bouillon	6,600 »	»	»	6,600 »
Arlon	5,500 »	79,200 »	»	84,700 »
Diest.	»	1,000 »	1,600,000 »	1,601,000 »
Anvers (la place)	41,000 »	35,000 »	218,500 »	294,500 »
Anvers (la citadelle)	5,000 »	»	90,000 »	95,000 »
Fort-St-Marie	3,600 »	»	1,500 »	5,100 »
Forts Lacroix et St-Philippe	1,200 »	»	»	1,200 »
Liège	23,500 »	19,000 »	5,000 »	47,500 »
Huy.	4,000 »	»	8,500 »	12,500 »
Venloo	12,800 »	2,950 »	37,750 »	53,500 »
Lierre	6,500 »	»	13,000 »	19,500 »
Hasselt	9,800 »	133,500 »	56,000 »	199,300 »
Malines.	7,000 »	»	»	7,000 »
Bruxelles	6,000 »	5,000 »	»	11,000 »
Louvain.	6,000 »	»	»	6,000 »
Vilvorde	2,300 »	»	»	2,300 »
A REPORTER. fr.	349,300 »	435,250 »	2,340,650 »	3,125,200 »

--- Matériel du génie.

CRÉDIT alloué pour 1837.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1838.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
				Les dépenses du service du génie sont comme l'année dernière subdivisées en quatre parties distinctes : La 1^{re} concerne l'entretien ordinaire et annuel des fortifications et des bâtimens militaires du royaume, avec les petites réparations qui y sont reconnues nécessaires. La 2^e est relative aux constructions nouvelles et grandes réparations des bâtimens militaires. La 3^e a pour objet les constructions et réparations des ouvrages de fortifications. La 4^e enfin se compose de quelques dépenses accessoires et inhérentes à ce service. 1^{re} PARTIE. Entretien ordinaire. La somme demandée est de fr. 349,300 Elle était pour 1837 de 329,200 Augmentation. 20,100 Cette augmentation est nécessaire afin de pouvoir exécuter diverses réparations urgentes à quelques bâtimens militaires et surtout dans les places d'Ath et de Mons, et dans d'autres places; elle est nécessitée par l'élévation des prix de main-d'œuvre et des matériaux à employer. 2^e PARTIE. Construction et réparation de bâtimens. La somme demandée est de fr. 435,230, et a pour objet principal les travaux ci-après spécifiés : Gand. — Construction d'une citerne dans la citadelle fr. 7,500 — Réparations et améliorations à l'hôpital militaire 17,000 Termonde. — Clôture de la cour de la caserne . . . 7,300 Menin. — Clôture des casernes 14,000 — Chantiers à canons en fer 7,000 — Appropriation d'une ancienne église en hangar pour l'artillerie 11,400 Ostende. — Construction d'un logement pour le garde d'artillerie 6,000 Ypres. — Travaux aux escaliers de la caserne . . . 4,500 — Construction d'un hangar pour l'artillerie . . . 5,500 Tournai. — Grandes réparations et changemens aux casernes 23,500 Chaileroi. — Réparations, changemens, etc., aux bâtimens militaires 39,700 Namur. — Construction d'un corps-de-garde au pied de la rampe verte 5,400 — Établissement de chantiers à canons. 7,600 Arlon. — Achèvement de la caserne d'infanterie. . 75,000 Anvers. — Construction d'un hangar pour l'artillerie 35,000 Liège. — Réparations aux bâtimens de la fonderie de canons. 14,000 Hasselt. — Achat des bâtimens des Dames blanches, avec leur appropriation en caserne et en hôpital. . . 130,000 Total. fr. 410,400 Le surplus a pour objet des réparations urgentes à divers bâtimens militaires. 3^e PARTIE. Constructions et réparations d'ouvrages de fortifications. La somme demandée est de 2,340,650 francs, et a pour objet principal l'exécution des travaux dont le détail suit : Nieuport. — Réparations aux murs du double front d'ouest. fr. 20,000
"	"	"		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT demandé POUR 1838.
	ENTRETIEN ordinaire.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
		Bâtimens.	Fortifications.	
REPORT. . . . fr.	»	»	»	3,125,200 »
Pour frais de surveillance générale des travaux.	»	»	»	22,500 »
Indemnités pour terrains occupés par les fortifications	»	»	»	6,615 »
Loyer de bâtimens ou terrains pour le service militaire	»	»	»	12,065 »
Frais de bureau des commandans du génie dans les places . . .	»	»	»	23,950 »
Frais de dessinateur, levée des plans, etc.	»	»	»	8,700 »
Achat de matériaux nécessaires pour exercer les sapeurs mineurs à l'exécution des travaux de sape et de mine.	»	»	»	3,600 »
<i>Travaux et dépenses extraordinaires.</i>				
Entretien, travaux de réparations et de reconstruction aux bara- ques et écuries du camp de Beverloo	»	»	»	60,000 »
Entretien et reconstruction d'ouvrages de campagne dans les Flan- dres, indemnités pour occupation de terrains	»	»	»	150,000 »
TOTAL. . . . fr.	»	»	»	3,413,530 »

Matériel du génie. (Suite)

CRÉDIT alloué pour 1837.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1838.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.		
				Gand. — Réparations aux faces des bastions de la citadelle 44,000 Audenarde. — Construction d'un pont éclusé au front I. K. 32,500 Ostende. — Achèvement des ouvrages extérieurs des fronts d'ouest 130,400 Mons. — Réparations urgentes aux ponts 14,000 Namur. — Restauration des murs écroulés au donjon. 20,000 Philippeville. — Réparations aux ponts 11,000 Diest. — Construction des fortifications. 1,600,000 Anvers. — Achèvement des réparations commencées au fort de Slyk. 210,000 Citadelle d'Anvers. — Réparations aux murs de contrescarpe 70,000 — Établissement d'un fort à la demi-lune de la porte de secours 20,000 Venloo. — Réparations urgentes aux murs de revêtements 31,200 Hasselt. — Curement des fossés 35,000 — Renouvellement du palissadement. 21,000 TOTAL. fr. 2,259,100 Le surplus a pour objet des travaux de réparations nécessaires à divers ouvrages de fortifications. 4^e PARTIE. Dépenses accessoires. La somme demandée est de fr. 228,330 dont fr. 150,000 pour entretien et reconstruction d'ouvrages de campagne dans les Flandres et indemnités pour occupations de terrains. Le surplus de fr. 78,630 s'applique aux six articles de dépenses indiqués au Budget. Cette somme est plus élevée que celle demandée au Budget de 1837, par suite de la plus grande importance des travaux proposés dans les Flandres en 1838, et parce que la somme relative au loyer de bâtimens, etc., comprend fr. 7,533 pour la location de bâtimens occupés par l'artillerie à Bruxelles, dont le paiement a été imputé les années précédentes sur le Budget du matériel de cet arme.
3,079,000 »	»	265,470 »		

NOMBRE de rations de fourrages sur ped de PAIX.	GRADES ET EMPLOIS.	SOMMES	
		INDIVIDUELLES.	ANNUELLES.
ART. 1 ^{er} . — <i>Traitemens temporaires de disponibilité et de non-activité.</i>			
DISPONIBILITÉ.			
730	1 Colonel de cavalerie	5,600 "	5,600 "
730	1 Lieutenant-colonel de cavalerie	4,200 "	4,200 "
NON-ACTIVITÉ.			
"	3 Généraux de brigade	5,250 "	15,750 "
"	3 Colonels	4,200 "	12,600 "
"	2 Lieutenans-colonels	3,150 "	6,300 "
"	2 Majors	2,525 "	5,050 "
"	1 —	2,500 "	2,500 "
"	2 —	2,300 "	4,600 "
"	19 Capitaines de 1 ^{re} classe	1,690 "	32,110 "
"	1 —	1,475 "	1,475 "
"	6 — 2 ^e classe	1,270 "	7,620 "
"	2 —	1,250 "	2,500 "
"	3 — corps francs	1,157 05	3,471 15
"	19 Lieutenans	950 "	18,056 "
"	4 — de corps francs	868 70	3,474 80
"	31 Sous-lieutenans	740 "	22,940 "
"	3 — de corps francs	773 80	2,321 40
"	1 Intendant militaire en chef	5,250 "	5,250 "
"	2 — de 2 ^e classe	3,150 "	6,300 "
"	1 — de 3 ^e classe	2,300 "	2,300 "
"	1 Inspecteur des postes	3,150 "	3,150 "
"	1 Pharmacien de 2 ^e classe	950 "	950 "
"	1 Garde du génie de 1 ^{re} classe	925 "	925 "
"	2 — de 2 ^e classe	740 "	1,480 "
"	1 — de 3 ^e classe	550 "	550 "
RÉFORME.			
"	3 Capitaines de 1 ^{re} classe	737 50	2,212 50
"	3 — de 2 ^e classe	625 "	1,875 "
"	3 Lieutenans	475 "	1,425 "
"	4 Sous-lieutenans	370 "	1,480 "
"	Traitemens de réforme, éventuels	"	1,750 "
PENSIONS.			
"	Pensions temporaires d'un an accordées	"	7,055 33
"	— — — à accorder	"	52,933 67
ART. 2. — <i>Traitemens des aumôniers et desservans</i>			
"	32 Aumôniers et desservans	"	21,200 "
ART. 3. — <i>Traitemens d'employés temporaires.</i>			
"	1 Garde magasin de 2 ^e classe	2,500 "	2,500 "
"	4 — d'approvisionnement	1,600 "	6,760 "
"	Solde de domestique à 155 officiers sans troupes à 74 c ^s par jour	"	41,865 50
ART. 4. — <i>Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.</i>			
"	Pensions de 61 militaires décorés	"	12,753 10
"	Secours sur le fonds de Waterloo à 254 militaires	"	20,000 "
1,460	TOTAL		345,288 45

Traitemens divers.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1838.	POUR 1837.	DE 1838.	DE 1838.	POUR 1838.	
240,209 85					
21,200 "					
51,125 50					
32,753 10					
345,288 45	375,117 40	"	29,828 95		

PIÈCES A L'APPUI.



TABLEAU A.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation de douze

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	HOMMES.	CHEVAUX		Adjudans-sous-officiers et tambours-majors.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux, tambours et soldats.	CHEVAUX	
		de selle	de trait.					de selle.	de trait.
Colonels	12	36	»	»	»	»	»	13,140	»
Lieutenans-colonels.	12	24	»	»	»	»	»	8,760	»
Majors	48	84	»	»	»	»	»	30,660	»
Capitaines-adjudans-majors	12	12	»	»	»	»	»	4,380	»
Capitaines-quartiers-maitres	12	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenans-adjudans-majors	48	48	»	»	»	»	»	17,520	»
Lieutenans-officiers-payeurs	24	24	»	»	»	»	»	8,760	»
Officiers d'habillement	12	»	»	»	»	»	»	»	»
Officiers d'armement	12	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenans-porte-drapeau	12	»	»	»	»	»	»	»	»
Médecins de régiment	12	12	»	»	»	»	»	4,380	»
Médecins de bataillon	48	48	»	»	»	»	»	17,520	»
Capitaines de 1 ^{re} classe.	156	»	»	»	»	»	»	»	»
Capitaines de 2 ^{me} classe	156	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenans.	312	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-lieutenans	480	»	»	»	»	»	»	»	»
NB. Il y a 120 sous-lieutenans portés en moins que ne comporte la formation, par suite de l'incomplet existant.	1,368	288							
Adjudans-sous-officiers.	48	»	»	17,520	»	»	»	»	»
Tambours-majors.	12	»	»	4,380	»	»	»	»	»
Maitres-armuriers, gardes-magasins et vaquemesires.	36	»	»	»	»	13,140	»	»	»
Maitres-ouvriers	24	»	»	»	»	»	8,760	»	»
Caporaux-tambours	60	»	»	»	»	»	21,900	»	»
Musiciens d'état-major	168	»	»	»	61,320	»	»	»	»
Caporaux-cornets	12	»	»	»	»	»	4,380	»	»
Sergens-majors	312	»	»	»	»	113,880	»	»	»
Sergens.	1,260	»	»	»	»	459,900	»	»	»
Fourriers	324	»	»	»	»	118,260	»	»	»
Caporaux	2,508	»	»	»	»	»	915,420	»	»
Tambours et cornets	612	»	»	»	»	»	223,380	»	»
Grenadiers et sapeurs	3,170	»	»	»	»	»	1,157,050	»	»
Voltigeurs	2,882	»	»	»	»	»	1,051,930	»	»
Fusiliers	11,804	»	»	»	»	»	4,308,460	»	»
Élèves-tambours.	144	»	192	»	»	»	52,560	»	70,080
En congé pour l'année :									
Grenadiers 3,282	20,736								
Voltigeurs. 3,262									
Fusiliers 14,212									
	23,376	»	192	21,900	61,320	705,180	7,743,840	105,120	70,080
				8,532,240					

regimens d'infanterie de ligne, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
TRAITEMENT	LA SOLDE	POUR 1838.	POUR 1837.	AU BUDGET DE	AU BUDGET DE	POUR 1838.	
annuel	journalière			1838.	1838.		
7,400	»	88,800 »					
5,900	»	70,800 »					
6,050	»	242,400 »					
2,950	»	35,400 »					
2,950	»	35,400 »					
2,500	»	120,000 »					
1,900	»	45,600 »					
1,690	»	20,280 »					
1,900	»	22,800 »					
1,900	»	22,800 »					
2,500	»	30,000 »					
2,100	»	100,800 »					
2,950	»	460,200 »					
2,500	»	300,000 »					
1,900	»	592,800 »					
1,480	»	710,400 »					
TOTAL. . .		2,988,480 »					
A DÉDUIRE 122 p. 100.		14,942 40					
RESTE. . .		2,973,537 60					
»	2 11	36,967 20					
»	1 37	6,000 00					
»	1 37	18,001 80					
»	» 74	6,482 40					
»	» 96	20,805 »					
»	»	73,142 76					
»	» 95	4,161 »					
»	1 89	192,457 20					
»	1 37	630,083 »					
»	1 37	162,016 20					
»	» 74	677,410 80					
»	» 63	140,729 40					
»	» 68	671,089 »					
»	» 55	578,561 50					
»	» 52	2,240,399 20					
»	» 52	27,331 20					
»	»	5,485,618 26					
TOTAL GÉNÉRAL. .		8,459,155 86	»	»	»		

TABLEAU B.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation d'un régiment de

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	CHEVAUX		Adjudans-sous-officiers et sergens-cornets.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux, tambours et soldats.	CHEVAUX	
		de selle.	de trait.					de selle.	de trait.
Colonel	1	3	»	»	»	»	»	1,005	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	730	»
Majors	4	0	»	»	»	»	»	3,285	»
Capitaines-adjudans-majors	2	2	»	»	»	»	»	730	»
Lieutenans-adjudans-majors	3	3	»	»	»	»	»	1,095	»
Capitaine-quartier-maitre	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenans-officiers-payeurs	3	3	»	»	»	»	»	1,095	»
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Officier d'armement	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Médecin de régiment	1	1	»	»	»	»	»	365	»
Médecins de bataillon	4	4	»	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	13	»	»	»	»	»	»	»	»
Capitaines de 2 ^{me} classe	13	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenans	26	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-lieutenans	40	»	»	»	»	»	»	»	»
NB. Il y a 10 sous-lieutenans portés en moins que ne comporte la formation, par suite de l'incomplet.	114	27							
Adjudans-sous-officiers	4	»	»	1,460	»	»	»	»	»
Sergens-cornets	2	»	»	730	»	»	»	»	»
Maitre-armurier, garde-magasin et wague-mestre	4	»	»	»	»	1,460	»	»	»
Maitres-ouvriers	4	»	»	»	»	»	1,460	»	»
Caporaux-cornets	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»
Musiciens d'état-major	14	»	»	»	5,110	»	»	»	»
Sergens-majors	26	»	»	»	»	9,490	»	»	»
Sergens	105	»	»	»	»	38,325	»	»	»
Fourriers	27	»	»	»	»	9,855	»	»	»
Caporaux	210	»	»	»	»	»	70,650	»	»
Cornets	52	»	»	»	»	»	18,980	»	»
Élèves-cornets	8	»	»	»	»	»	2,920	»	»
Carabiniers et sapeurs	217	»	»	»	»	»	79,205	»	»
Voltigeurs	199	»	»	»	»	»	72,635	»	»
Chasseurs	1,362	»	34	»	»	»	497,130	»	12,410
En congé pour l'année :									
Carabiniers 185	1,160								
Voltigeurs 185									
Chasseurs 796									
	2,237	»	34	2,190	5,110	59,130	750,075	9,855	12,410
				816,505					

chasseurs à pied de 4 bataillons, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel	de LA SOLDE journalière	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	LE MOINS AU BUDGET DE 1838.	décaissement alloué POUR 1838.	
7,400	»	7,400 »					
5,900	»	5,900 »					
5,050	»	20,200 »					
2,950	»	5,900 »					
2,500	»	7,500 »					
2,950	»	2,950 »					
1,900	»	5,700 »					
1,690	»	1,600 »					
1,900	»	1,000 »					
2,500	»	2,500 »					
2,100	»	8,400 »					
2,950	»	38,350 »					
2,500	»	32,500 »					
1,900	»	49,400 »					
1,480	»	59,200 »					
TOTAL. . .		249,490 »					
A DÉDUIRE 122 p. 100.		1,247 45					
RESTE. . .		248,242 55					
»	2 11	3,080 60					
»	1 37	1,000 10					
»	1 37	2,000 20					
»	» 74	1,080 40					
»	» 95	1,040 25					
»	»	6,095 23					
»	1 69	16,038 10					
»	1 37	52,505 25					
»	1 37	13,501 35					
»	» 74	60,721 »					
»	» 63	11,957 40					
»	» 52	1,518 40					
»	» 58	45,938 90					
»	» 55	39,949 25					
»	» 52	258,507 60					
»	»	510,934 03					
TOTAL GÉNÉRAL. . .		750,176 58	»	»	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de deux régimens de*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	CHEVAUX.		Adjudans-sous-officiers et sergens-cornets.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux, cornets et chasseurs.	CHEVAUX.	
		de selle.	de trait.					de selle.	de trait.
Colonels.	2	6	"	"	"	"	"	2,190	"
Lieutenans-colonels	2	4	"	"	"	"	"	1,460	"
Majors	6	10	"	"	"	"	"	3,650	"
Capitaines-adjudans-majors	2	2	"	"	"	"	"	730	"
Lieutenans-adjudans-majors	6	6	"	"	"	"	"	2,190	"
Capitaines-quartiers-maitres	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenans-officiers-payeurs	4	4	"	"	"	"	"	1,460	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Officiers d'armement	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	"	730	"
Médecins de bataillon	6	6	"	"	"	"	"	2,190	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"
Capitaines de 2 ^{me} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenans.	40	"	"	"	"	"	"	"	"
Sous-lieutenans	56	"	"	"	"	"	"	"	"
NB. Il y a 20 sous-lieutenans portés en moins que ne comporte la formation, par suite de l'incomplet.	172	40							
Adjudans-sous-officiers	6	"	"	2,190	"	"	"	"	"
Sergens-cornets	2	"	"	730	"	"	"	"	"
Maitres-armuriers, gardes-magasins et wa-guemestres	6	"	"	"	"	2,190	"	"	"
Maitres-ouvriers	4	"	"	"	"	"	1,460	"	"
Caporaux-cornets.	6	"	"	"	"	"	2,190	"	"
Musiciens d'état-major	28	"	"	"	10,220	"	"	"	"
Sergens-majors	40	"	"	"	"	14,600	"	"	"
Sergens.	162	"	"	"	"	50,130	"	"	"
Fourriers	42	"	"	"	"	15,330	"	"	"
Caporaux	324	"	"	"	"	"	118,260	"	"
Cornets.	80	"	"	"	"	"	29,200	"	"
Élèves-cornets	16	"	"	"	"	"	5,840	"	"
Carabiniers et sapeurs	400	"	"	"	"	"	149,285	"	"
Voltigeurs	373	"	"	"	"	"	138,145	"	"
Chasseurs	1628	"	24	"	"	"	594,220	"	8,760
En congé pour l'année :									
Carabiniers 395	3120	"	24	2,920	10,220	91,250	1,036,600	14,600	8,760
Voltigeurs 395									
Chasseurs 1,692									
						1,140,990			

chasseurs à pied de 3 bataillons, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DU TRAITEMENT	DE LA SOLDE	DEMANDE	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel	journalière.	POUR 1838.	POUR 1837.	AU BUDGET DE 1838.	AU BUDGET DE 1838.	POUR 1838.	
7,400 »	»	14,800 »					
5,900 »	»	11,800 »					
5,050 »	»	30,300 »					
2,950 »	»	5,900 »					
2,500 »	»	15,000 »					
2,950 »	»	5,900 »					
1,000 »	»	7,600 »					
1,690 »	»	3,380 »					
1,000 »	»	3,800 »					
2,500 »	»	5,000 »					
2,100 »	»	12,600 »					
2,950 »	»	59,000 »					
2,500 »	»	50,000 »					
1,900 »	»	76,000 »					
1,480 »	»	82,880 »					
TOTAL. . .		383,960 »					
A déduire 1/2 p. o/o . .		1,919 80					
RESTE.		382,040 20					
»	2 11	4,620 90					
»	1 37	1,000 10					
»	1 37	3,000 30					
»	» 74	1,080 40					
»	» 95	2,080 50					
»	»	12,190 46					
»	1 69	24,674 »					
»	1 37	81,008 10					
»	1 37	21,002 10					
»	» 74	87,512 40					
»	» 63	18,396 »					
»	» 52	3,036 80					
»	» 58	86,585 30					
»	» 55	74,879 75					
»	» 52	308,994 40					
»	»	730,061 51					
TOTAL GÉNÉRAL . . .		1,112,101 71					

du bataillon de l'Escadron pour servir au calcul de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
6,080 »	67,070 62	680 92	»		L'augmentation provient de ce que la retenue pour médicaments a été réduite à un demi pour cent
3,000 »					
1,900 »					
2,520 »					
10,020 »					
9,000 »					
13,080 »					
21,312 »					
68,092 »					
340 46					
67,751 54					
770 15	200,381 35	»	»		
346 75					
500 05					
3,810 60					
12,439 20					
3,109 80					
13,840 80					
2,978 40					
27,097 60					
27,097 60					
108,390 40					
200,381 35					
268,132 89	267,451 97	680 92	»		

TABLEAU E.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de neuf*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT	
	Hommes présens.	Hommes en congé à venir 10 jours sous les armes.	Chevaux.	Adjudans-sous- officiers.	Sous-officiers.	Caporaux et sol- dats.	Chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Colonels	5	»	10	»	»	»	3,050	7,400	»
Lieutenans-colonels	6	»	12	»	»	»	4,380	5,900	»
Majors	25	»	25	»	»	»	9,125	5,050	»
Lieutenans-quartiers-maitres	9	»	»	»	»	»	»	1,900	»
Officiers-payeurs	12	»	»	»	»	»	»	1,480	»
Lieutenans-adjudans-majors	13	»	»	»	»	»	»	2,500	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	16	»	»	»	»	»	»	2,950	»
— de 2 ^{me} classe	26	»	»	»	»	»	»	2,500	»
Lieutenans	42	»	»	»	»	»	»	1,900	»
Sous-lieutenans	54	»	»	»	»	»	»	1,480	»
	208	»	47						TOTAL. . .
									A DEDUIRE 1/2 p. o/o.
									RESTE. . .
Adjudans-sous-officiers	15	»	»	5,475	»	»	»	»	2 11
Sergens-majors.	74	»	»	»	27,010	»	»	»	1 69
Maréchal-des-logis-chef.	1	»	»	»	365	»	»	»	1 69
Sergens	96	»	»	»	35,040	»	»	»	1 37
Maréchaux-des-logis	6	»	»	»	2,190	»	»	»	1 37
Fourriers.	74	»	»	»	27,010	»	»	»	1 37
Caporaux.	96	»	»	»	»	35,040	»	»	» 74
Brigadiers	6	»	»	»	»	2,190	»	»	» 74
Tambours	44	»	»	»	»	16,060	»	»	» 63
Soldats et cavaliers	444	»	»	»	»	162,060	»	»	» 52
Soldats à rappeler 10 jours	»	23,000	»	»	»	230,000	»	»	» 52
TOTAUX.	856	23,000	»	5,475	91,615	445,350	17,155	»	»
				542,440			TOTAL GÉNÉRAL.		

régimens de réserve, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
37,000 »					La somme en plus au Budget de 1838, provient de ce que 10 majors, 5 capitaines de 1 ^{re} classe, 4 capitaines de 2 ^{me} classe, 9 lieutenans et 22 sous-lieutenans n'ont été compris au Budget de 1837 que pour neuf mois, et de ce que la retenue pour médicamens a été réduite à 12 p. 100; et celle en moins de fr. 119,600 provient de ce que les hommes à rappeler sous les armes pour 10 jours, en 1838, l'ont été pour 20 jours en 1837.
35,400 »					
126,250 »					
17,100 »					
17,700 »					
32,500 »					
47,200 »					
65,000 »					
79,800 »					
79,920 »					
537,930 »					
2,689 65					
535,240 35	499,101 97	36,138 38	»		
11,552 25					
45,646 90					
616 85					
48,004 80					
3,000 80					
37,003 70					
25,929 60					
1,620 60					
10,117 80					
84,271 20					
119,600 »					
387,364 »	506,964 »	»	119,600 »		
922,604 35	1,006,065 97	36,138 38	119,600 »		
		83,461 63			

TABLEAU F.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}, — Formation de trois

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaines avec rang de major	3	»	»	3,350 »	»
Lieutenans	3	»	»	1,900 »	»
Sous-lieutenans	6	»	»	1,480 »	»
	12	»		TOTAL.	
				A déduire 1/2 p. o/o	
				RESTE	
Sergens-majors.	3	1,095	»	»	1 89
Sergens	18	6,570	»	»	1 37
Fourriers	3	1,095	»	»	1 37
Caporaux.	30	»	10,950	»	» 74
Tambours	9	»	3,285	»	» 63
Soldats	420	»	153,300	»	» 52
TOTAUX	483	8,760	167,535	»	»
		176,295		TOTAL GÉNÉRAL	

compagnies sédentaires, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDE POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
10,050 »	24,280 55	246 30	»		L'augmentation provient de ce que la retenue pour médicamens a été réduite à un demi pour cent.
5,700 »					
8,880 »					
24,630 »					
123 15					
24,506 85					
1,850 55					
9,000 00					
1,500 15					
8,103 »					
2,069 55					
79,718 »					
102,240 15	102,240 15	»	»		
126,747 »	126,500 70	246 30	»		

TABLEAU G.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation de deux

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Majors	2	2	»	»	730	5,050 »	»
Lieutenans	4	»	»	»	»	1,000 »	»
Sous-lieutenans	4	»	»	»	»	1,480 »	»
	10	2				TOTAL. . . .	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .	
						RESTE. . . .	
Sergens-majors	2	»	730	»	»	»	1 69
Sergens	12	»	4,380	»	»	»	1 37
Fourriers	2	»	730	»	»	»	1 37
Caporaux	24	»	»	8,760	»	»	» 74
Tambours	4	»	»	1,480	»	»	» 63
Soldats	360	»	»	131,400	»	»	» 52
TOTAL.	404	»	5,840	141,620	730	»	»
			147,460			TOTAL GÉNÉRAL. . . .	

compagnies de discipline, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
10,100 »	23,265 70	246 20	»		L'augmentation provient de ce que la retenue pour médicamens a été réduite à un demi pour cent.
7,900 »					
5,020 »					
23,620 »					
118 10					
23,511 90					
1,233 70					
6,000 60					
1,000 10					
6,482 40					
919 80	83,964 60	»	»		
68,328 »					
83,964 60	107,230 30	246 20	»		
107,476 50					

TABLEAU II.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation d'un dépôt

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine	1	»	»	2,950 »	»
Lieutenans.	2	»	»	1,900 »	»
Sous-lieutenans	2	»	»	1,480 »	»
	5				TOTAL. . . .
					A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .
					RESTE
Sergent-major.	1	365	»	»	1 69
Sergens.	6	2,190	»	»	1 37
Fourriers	1	365	»	»	1 37
Caporaux	12	»	4,380	»	» 74
Tambours	2	»	730	»	» 63
Soldats déserteurs	100	»	36,500	»	» 52
TOTAL.	122	2,920	41,610	»	»
		44,530		TOTAL GÉNÉRAL	

de déserteurs étrangers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
2,950 »					La diminution provient de ce que l'on n'a porté au Budget de 1838 que 100 déserteurs, tandis qu'il y en avait 200 au budget de 1837.
3,800 »					
2,960 »					
9,710 »					
48 55					
9,661 45					
616 85					
3,000 30					
500 05					
3,241 20					
459 90					
18,080 »					
28,798 30					
36,459 75	55,342 65	»	18,882 90		

TABLEAU I.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux régimens*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompettes-maréchal-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et chasseurs.	CHEVAUX	
							d'officiers.	de troupe
Colonels	2	8	"	"	"	"	2,020	"
Lieutenans-colonels	2	8	"	"	"	"	2,020	"
Majors	8	22	"	"	"	"	8,030	"
Capitaines-instructeurs	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines-adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Lieutenans-adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Sous-lieutenans-adjudans-majors	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines-quartiers-maitres	2	2	"	"	"	"	730	"
Lieutenans-officiers-payeurs	2	2	"	"	"	"	730	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	730	"
— de bataillon	2	2	"	"	"	"	730	"
— Adjoints	2	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines commandans	14	42	"	"	"	"	15,330	"
— en second	14	42	"	"	"	"	15,330	"
Lieutenans	28	56	"	"	"	"	20,440	"
Sous-lieutenans	56	112	"	"	"	"	40,880	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	"	"	"	"	1,460	"
	148	328						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	4	4	"	"	"	"	"	1,460
Adjudans-sous-officiers	6	6	2,190	"	"	"	"	2,190
Trompettes-maréchaux-des-logis	2	2	"	730	"	"	"	730
Waguemestres-maréchaux-des-logis	2	2	"	"	730	"	"	730
Trompettes-brigadiers	2	2	"	"	730	"	"	730
Maitres-ouvriers	8	"	"	"	"	2,920	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs	16	16	"	"	5,840	"	"	5,840
Maréchaux-des-logis	132	124	"	"	48,180	"	"	45,260
Maréchaux-des-logis-fourriers	16	14	"	"	5,840	"	"	5,110
Fourriers	18	18	"	"	6,570	"	"	6,570
Brigadiers	254	248	"	"	"	92,710	"	90,620
Trompettes	48	48	"	"	17,520	"	"	17,520
Maréchaux-ferrans	48	42	"	"	"	17,520	"	15,330
Chasseurs	2,060	1,960	"	"	"	751,900	"	715,400
En congé pour l'année :								
Chasseurs 200.								
TOTAL	2,616	2,486	2,190	730	85,410	865,050	119,720	907,390
					953,380			

de chasseurs à cheval, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	de finitivement alloué POUR 1838.	
8,400 "	"	10,800 "					
6,300 "	"	12,000 "					
5,500 "	"	44,000 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,550 "	"	7,100 "					
3,150 "	"	6,300 "					
2,950 "	"	5,900 "					
1,900 "	"	3,800 "					
1,690 "	"	3,380 "					
2,950 "	"	5,900 "					
2,500 "	"	5,000 "					
2,100 "	"	4,200 "					
1,480 "	"	2,960 "					
4,650 "	"	65,100 "					
3,800 "	"	53,200 "					
2,950 "	"	82,600 "					
2,500 "	"	140,000 "					
2,100 "	"	4,200 "					
TOTAL . . .		478,240 "					
A déduire : 1/2 p o/o . .		2,391 20					
RESTE . . .		475,848 80					
1,480	"	5,920 "					
"	2 32	5,080 80					
"	1 79	1,306 70					
"	1 79	1,306 70					
"	1 68	1,153 40					
"	" 74	2,160 80					
"	2 22	12,964 80					
"	1 79	86,242 20					
"	1 79	10,453 60					
"	1 69	11,103 30					
"	" 95	88,074 50					
"	1 37	24,002 40					
"	" 74	12,964 80					
"	" 74	550,406 "					
"	"	819,140 "					
TOTAL GÉNÉRAL . . .		1,294,888 80	"	"	"		

TABLEAU K.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation de deux régimens

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompettes-maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et lanciers.	CHEVAUX	
							d'officiers	de troupe.
Colonels	2	8	»	»	»	»	2,920	»
Lieutenans-colonels.	2	8	»	»	»	»	2,020	»
Majors	8	22	»	»	»	»	8,030	»
Capitaines-instructeurs	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines-adjudans-majors	2	6	»	»	»	»	2,190	»
Lieutenans-adjudans-majors	2	6	»	»	»	»	2,190	»
Sous-lieutenans-adjudans-majors	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines-quartiers-maitres	2	2	»	»	»	»	730	»
Lieutenans-officiers-payeurs	2	2	»	»	»	»	730	»
Officiers d'habillement	2	»	»	»	»	»	»	»
Porte-étendarts	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Médecins de régiment	2	2	»	»	»	»	730	»
— de bataillon	2	2	»	»	»	»	730	»
Médecins-adjoints	2	2	»	»	»	»	730	»
Capitaines-commandans	14	42	»	»	»	»	15,330	»
— en second	14	42	»	»	»	»	15,330	»
Lieutenans	28	56	»	»	»	»	20,440	»
Sous-lieutenans	56	112	»	»	»	»	40,880	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	2	4	»	»	»	»	1,460	»
	148	328						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe.	4	4	»	»	»	»	»	1,460
Adjudans-sous-officiers	6	6	2,190	»	»	»	»	2,190
Trompettes-maréchaux-des-logis	2	2	»	730	»	»	»	730
Brigadiers-trompettes	2	2	»	»	730	»	»	730
Maitres-ouvriers	8	»	»	»	»	2,920	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840
Maréchaux-des-logis	132	124	»	»	48,180	»	»	48,260
Maréchaux-des-logis-fourriers	16	14	»	»	5,840	»	»	5,110
Fourriers	18	18	»	»	6,570	»	»	6,570
Brigadiers	254	245	»	»	»	92,710	»	90,520
Trompettes	48	48	»	»	17,520	»	»	17,520
Vaguemestres-maréchaux-des-logis	2	2	»	»	730	»	»	730
Maréchaux-ferrans	48	48	»	»	»	17,520	»	15,330
Lanciers	2,080	1,960	»	»	»	751,000	»	715,400
En congé pour l'année : Lanciers 200.								
	2,616	2,486	2,190	730	85,410	865,050	119,720	907,390
					953,380			

de lanciers, pour servir au calcul du traitement et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CREDIT	Observations.
DU TRAITEMENT	DE LA SOLDE	demandé	alloué	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel	journalière.	POUR 1838.	POUR 1837.	AU BUDGET DE 1838.	AU BUDGET DE 1838.	POUR 1838.	
8,400	"	16,800 "					
6,300	"	12,600 "					
5,600	"	44,900 "					
4,650	"	9,300 "					
4,650	"	9,300 "					
3,550	"	7,100 "					
3,150	"	6,300 "					
2,950	"	5,900 "					
1,900	"	3,800 "					
1,690	"	3,380 "					
2,950	"	5,900 "					
2,500	"	5,000 "					
2,100	"	4,200 "					
1,480	"	2,960 "					
4,650	"	65,100 "					
3,800	"	53,200 "					
2,950	"	82,600 "					
2,500	"	140,000 "					
2,100	"	4,200 "					
TOTAL. . . .		481,640 "					
A DÉDUIRE 1 1/2 p. 100		2,408 20					
RESIDU. . .		479,231 80					
1,480	"	5,920 "					
"	2 32	5,080 80					
"	1 79	1,306 70					
"	1 58	1,153 40					
"	" 74	2,160 80					
"	2 22	12,964 80					
"	1 79	86,242 20					
"	1 79	10,453 60					
"	1 69	11,103 30					
"	" 95	88,074 50					
"	1 37	24,002 40					
"	1 79	1,306 70					
"	" 74	12,964 80					
"	" 74	556,406 "					
"	"	819,140 "					
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		1,298,371 80	"	"	"		

TABLEAU L.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation de deux régimens

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjutans-sous-officiers.	Trompettes-maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et cuirassiers.	CHEVAUX	
							d'officiers.	de troupe.
Colonels	2	8	»	»	»	»	2,920	»
Lieutenans-colonels.	2	8	»	»	»	»	2,920	»
Majors	6	16	»	»	»	»	5,840	»
Capitaines-instructeurs	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines-adjutans-majors	2	6	»	»	»	»	2,190	»
Lieutenans-adjutans-majors	2	6	»	»	»	»	2,190	»
Sous-lieutenans-adjutans-majors	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines-quartiers-maitres.	2	2	»	»	»	»	730	»
Lieutenans-officiers-payeurs	2	2	»	»	»	»	730	»
Officiers d'habillement	2	»	»	»	»	»	»	»
Porte-étendards	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Médecins de régiment	2	2	»	»	»	»	730	»
— de bataillon	2	2	»	»	»	»	730	»
Médecins-adjoints	2	2	»	»	»	»	730	»
Capitaines-commandans	8	24	»	»	»	»	8,760	»
— en second	8	24	»	»	»	»	8,760	»
Lieutenans.	16	32	»	»	»	»	11,680	»
Sous-lieutenans	32	64	»	»	»	»	23,360	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	»	»	»	»	1,460	»
	98	214						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	4	4	»	»	»	»	»	1,460
Adjutans-sous-officiers	6	6	2,190	»	»	»	»	2,190
Trompettes-maréchaux-des-logis	2	2	»	730	»	»	»	730
Trompettes-brigadiers	2	2	»	»	730	»	»	730
Maitres-ouvriers	8	»	»	»	»	2,920	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs	10	10	»	»	3,650	»	»	3,650
Maréchaux-des-logis	84	76	»	»	30,660	»	»	27,740
Maréchaux-des-logis-fourriers	10	8	»	»	3,650	»	»	2,920
Fourriers	12	12	»	»	4,380	»	»	4,380
Vaguemestres-maréchaux-des-logis	2	2	»	»	730	»	»	730
Brigadiers	158	152	»	»	»	57,670	»	55,480
Trompettes	30	30	»	»	10,950	»	»	10,950
Maréchaux-ferrans	30	24	»	»	»	10,950	»	8,760
Cuirassiers.	1,026	960	»	»	»	374,490	»	350,400
En congé pour l'année :								
Cuirassiers 138.								
TOTAL.	1,384	1,288	2,190	730	54,750	446,030	78,110	470,120
					503,700			

de cuirassiers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT	DE LA SOLDE	demande	alloué	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel	journalier	POUR 1838.	POUR 1837.	AU BUDGET DE 1838.	AU BUDGET DE 1838.	POUR 1838.	
8,400 "	"	16,800 "					
6,300 "	"	12,600 "					
5,500 "	"	33,000 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,550 "	"	7,100 "					
3,150 "	"	6,300 "					
2,950 "	"	5,900 "					
1,900 "	"	3,800 "					
1,090 "	"	3,380 "					
2,950 "	"	5,900 "					
2,500 "	"	5,000 "					
2,100 "	"	4,200 "					
1,480 "	"	2,960 "					
4,650 "	"	37,200 "					
3,800 "	"	30,400 "					
2,950 "	"	47,200 "					
2,500 "	"	80,000 "					
2,100 "	"	4,200 "					
TOTAL . . .		321,140 "					
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .		1,005 70					
RESTL. . .		319,534 30					
1,480	"	5,920 "					
"	2 32	5,080 80					
"	1 79	1,306 70					
"	1 58	1,153 40					
"	" 74	2,160 80					
"	2 22	8,103 "					
"	1 79	54,881 40					
"	1 79	6,533 50					
"	1 69	7,402 20					
"	1 79	1,306 70					
"	" 95	54,786 50					
"	1 37	15,001 50					
"	" 74	8,103 "					
"	" 74	277,122 60					
"	"	448,862 10					
TOTAL GÉNÉRAL. . .		708,395 40	"	"	"		

TABLEAU III.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation d'un*[illegible]

régiment de Guides, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
6,300	»	6,300 »					
5,500	»	18,500 »					
3,800	»	3,800 »					
3,800	»	3,800 »					
3,550	»	3,550 »					
2,950	»	2,950 »					
1,900	»	1,900 »					
1,090	»	1,090 »					
2,050	»	2,050 »					
2,500	»	2,500 »					
2,100	»	2,100 »					
1,480	»	1,480 »					
4,050	»	18,600 »					
3,800	»	15,200 »					
2,950	»	23,600 »					
2,500	»	40,000 »					
2,100	»	2,100 »					
TOTAL. . .		149,020 »					
A DÉDUIRE 1 1/2 p. 100.		745 10					
RESTE. . .		148,274 90					
1,480	»	2,900 »					
»	2 32	2,540 40					
»	1 70	653 35					
»	1 70	653 35					
»	1 58	576 70					
»	» 74	1,080 40					
»	2 22	4,051 50					
»	1 70	27,440 70					
»	1 70	3,266 75					
»	1 69	3,701 10					
»	» 95	27,393 25					
»	1 37	7,500 75					
»	» 74	4,051 50					
»	» 74	143,693 20					
»	»	229,562 95					
TOTAL GÉNÉRAL. . .		377,837 85	»	»	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation de trois régimens*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE									
	Hommes.	CHEVAUX		Ajudans-sous-officiers.	Trompettes-majors.	SOUS-OFFICIERS ET TROMPETTIS		CAPORAUX ET SOLDATS		D'officiers.	CHEVAUX DE TROUPE		
		De selle.	De trait.			montés.	non-montés.	montés.	non-montés.		De selle.	De trait.	
Colonels	3	12	»	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»	
Lieutenans-colonels	3	12	»	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»	
Majors	9	27	»	»	»	»	»	»	»	9,855	»	»	
Capitaines-instructeurs	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»	
Capitaines-adjudans-majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»	
Capitaines-quartiers-maitres	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»	
Lieutenans-quartiers-maitres	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»	
Sous-lieutenans-officiers-payeurs	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»	
Officiers d'habillement	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Médecins de régimens	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»	
— adjoints	18	18	»	»	»	»	»	»	»	6,570	»	»	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»	
<i>Batteries à cheval et montées.</i>													
Capitaines de 1 ^{re} classe	21	60	»	»	»	»	»	»	»	21,900	»	»	
— de 2 ^{me} classe	6	18	»	»	»	»	»	»	»	6,570	»	»	
Lieutenans	42	84	»	»	»	»	»	»	»	30,660	»	»	
Sous-lieutenans	42	84	»	»	»	»	»	»	»	30,660	»	»	
<i>Batteries de siège.</i>													
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	36	»	»	»	»	»	»	»	13,140	»	»	
— de 2 ^{me} classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lieutenans	18	36	»	»	»	»	»	»	»	13,140	»	»	
Sous-lieutenans	14	28	»	»	»	»	»	»	»	10,220	»	»	
NB. Il y a 12 capitaines de 2 ^{me} classe et 22 sous-lieutenans portés en moins que ne comporte la formation, par suite de l'incomplet.													
<i>Petits états-majors.</i>													
Adjudans-sous-officiers	3	3	»	1,095	»	»	»	»	»	»	1,095	»	
Chefs-artificiers	3	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	»	»	
Trompettes-majors	3	3	»	»	1,095	»	»	»	»	»	1,095	»	
Trompettes-brigadiers	3	3	»	»	»	1,095	»	»	»	»	1,095	»	
Maitres-ouvriers	12	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»	»	»	
<i>3 Batteries à cheval.</i>													
Maréchaux-des-logis-chefs et adjudans de batterie	6	6	»	»	»	2,190	»	»	»	»	2,190	»	
Maréchaux-des-logis et fourriers	36	36	»	»	»	13,140	»	»	»	»	13,140	»	
Brigadiers	24	24	»	»	»	»	»	8,760	»	»	8,760	»	
Artificiers de 1 ^{re} classe	24	24	»	»	»	»	»	8,760	»	»	8,760	»	
Trompettes	9	9	»	»	»	3,285	»	»	»	»	3,285	»	
Ouvriers-selliers, en fer et en bois	12	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»	»	»	
Maréchaux-ferrans	6	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»	»	»	
Canonnières de 1 ^{re} classe	60	»	»	»	»	»	»	21,900	»	»	»	»	
— de 2 ^{me} classe	204	201	»	»	»	»	»	74,460	»	»	73,365	»	
Conducteurs	264	»	456	»	»	»	»	96,360	»	»	»	160,440	
<i>18 Batteries montées et de dépôt.</i>													
Maréchaux-des-logis-chefs et adjudans de batterie	33	31	»	»	»	12,045	»	»	»	»	11,315	»	
Maréchaux-des-logis et fourriers	222	194	»	»	»	81,030	»	»	»	»	70,810	»	
Brigadiers	150	48	»	»	»	»	»	54,750	»	»	17,520	»	
Artificiers de 1 ^{re} classe	144	»	»	»	»	»	»	»	52,560	»	»	»	
Trompettes	54	48	»	»	»	19,710	»	»	»	»	17,520	»	
Ouvriers selliers, en fer et en bois	60	»	»	»	»	»	»	»	21,900	»	»	»	
Maréchaux-ferrans	33	»	»	»	»	»	»	»	12,045	»	»	»	
Canonnières de 1 ^{re} classe	303	»	»	»	»	»	»	»	119,595	»	»	»	
— de 2 ^{me} classe	783	»	»	»	»	»	»	»	283,795	»	»	»	
Conducteurs	1,422	»	2,820	»	»	»	»	519,030	»	»	»	1,029,300	
<i>18 Batteries de siège.</i>													
Maréchaux-des-logis-chefs	18	»	»	»	»	»	6,570	»	»	»	»	»	
Maréchaux-des-logis et fourriers	162	»	»	»	»	»	59,130	»	»	»	»	»	
Brigadiers	144	»	»	»	»	»	»	»	52,560	»	»	»	
Artificiers de 1 ^{re} classe	108	»	»	»	»	»	»	»	39,420	»	»	»	
Trompettes	36	»	»	»	»	»	13,140	»	»	»	»	»	
Ouvriers, en fer et en bois	54	»	»	»	»	»	»	»	19,710	»	»	»	
Canonnières de 1 ^{re} classe	252	»	»	»	»	»	»	»	91,980	»	»	»	
— de 2 ^{me} classe	1,386	»	»	»	»	»	»	»	605,890	»	»	»	
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	16	16	»	»	»	»	»	»	»	5,840	»	»	
En congé pour l'année :													
Conducteurs 243	1,059	6,049	640	3,276	1,095	1,095	132,495	79,935	786,210	1,201,215	162,425	235,790	1,195,740
Canonnières de 2 ^e cl. 816.													
2,202,045													

d'artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
TRAITEMENT annuel.	LA SOLDE journalière.	POUR 1838.	POUR 1837.	AU BUDGET DE 1838.	AU BUDGET DE 1838.	POUR 1838.	
8,100	"	25,200	"				
6,300	"	18,900	"				
5,500	"	40,500	"				
4,650	"	13,950	"				
4,650	"	13,950	"				
2,250	"	8,850	"				
1,900	"	5,700	"				
1,480	"	4,440	"				
1,690	"	5,070	"				
2,500	"	7,500	"				
1,480	"	26,640	"				
2,100	"	6,300	"				
4,050	"	97,650	"				
3,800	"	22,800	"				
2,950	"	123,900	"				
2,500	"	105,000	"				
4,200	"	75,600	"				
3,350	"	"	"				
2,500	"	45,000	"				
2,100	"	20,400	"				
TOTAL. . . .		685,350	"				
A déduire 1/2 p. 100. .		3,426	75				
RESTE. . . .		681,923	25				
"	2 32	2,540	40				
"	2 11	2,310	45				
"	1 79	1,960	05				
"	1 68	1,730	10				
"	" 74	3,241	20				
"	2 22	4,861	80				
"	1 79	23,520	60				
"	" 95	8,322	"				
"	" 84	7,358	40				
"	1 37	4,500	45				
"	" 84	3,679	20				
"	" 74	1,620	60				
"	" 79	17,301	"				
"	" 74	55,100	40				
"	" 74	71,306	40				
"	2 11	25,414	95				
"	1 69	136,940	70				
"	" 95	52,012	50				
"	" 84	44,150	40				
"	1 26	24,834	60				
"	" 84	18,396	"				
"	" 74	8,913	30				
"	" 74	81,840	30				
"	" 63	180,050	85				
"	" 74	384,082	20				
"	1 90	12,483	"				
"	1 58	93,425	40				
"	" 95	49,932	"				
"	" 84	33,112	80				
"	1 26	16,656	40				
"	" 84	16,556	40				
"	" 74	68,065	20				
"	" 63	318,710	70				
1,480	"	23,680	"				
"	"	1,798,510	75				
TOTAL GÉNÉRAL.		2,480,434	"				

TABLEAU O.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'un escadron

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE							MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1838.	
	HOMMES.	CHEVAUX		Adjudant-sous-offi- cier.	De trompette-ma- réchal-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et sol- dats.	CHEVAUX			Du traitement an- nuel.	De la solde jour- nalière		
		De selle.	De trait.					D'officier	De selle.	De trait.				
Major	1	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	5,500	»	5,500	»
Lieutenant-adjudant-major	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	3,200	»	3,200	»
Lieutenant-quartier-maitre	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,900	»	1,900	»
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	850	»	850	»
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	2,100	»	2,100	»
— adjoint.	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,480	»	1,480	»
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	2,100	»	2,100	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	4,650	»	9,300	»
— de 2 ^e classe	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	3,800	»	7,600	»
Lieutenants	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	2,950	»	14,750	»
Sous-lieutenants	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	2,500	»	12,500	»
	21	42	»								TOTAL . . fr. 61,280			»
											A déduire 1/2			
											p. 70 . . .			306 40
											RESTE . . .			60,973 60
Vétérinaires de 2 ^e classe	4	4	»	»	»	»	»	1,460	»	»	1,480	»	5,920	»
Adjudant-sous-officier	1	1	»	365	»	»	»	365	»	»	»	2 32	846 80	
Trompette-major.	1	1	»	»	365	»	»	365	»	»	»	1 79	653 35	
Maîtres-ouvriers	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	74	810 30	
Maréchaux-des-logis-chefs.	5	»	»	»	»	1,825	»	»	»	»	»	2 22	4,051 50	
Maréchaux-des-logis.	38	»	»	»	»	13,870	»	»	»	»	»	1 79	24,827 30	
Fourriers	5	86	»	»	»	1,825	»	»	31,390	»	»	1 79	3,266 75	
Brigadiers.	38	»	»	»	»	»	13,870	»	»	»	»	95	13,176 50	
Trompettes	10	»	»	»	»	3,650	»	»	»	»	»	1 37	5,000 50	
Maréchaux-ferrans	9	»	»	»	»	»	3,285	»	»	»	»	74	2,430 90	
Selliers.	4	»	»	»	»	»	1,460	»	»	»	»	84	1,226 40	
Soldats.	400	»	300	»	»	»	146,000	»	»	109,500	»	74	108,040	»
En congé pour l'année :														
Soldats, 100	518	92	300	365	365	21170	163,710	15,330	33,580	109,500	»	»	170,250 30	
							187,610			TOTAL GÉNÉRAL			231,223 90	

du train, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

[illegible]

TABLEAU P.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'une compagnie

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe.	1	2	»	»	730	4,200 »	»
Lieutenant	1	1	»	»	365	2,500 »	»
Sous-lieutenans	2	2	»	»	730	2,100 »	»
	4	5				TOTAL. . . .	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. % .	
						RESTE. . . .	
Sergent-major.	1	»	365	»	»	»	2 42
Sergens	6	»	2,190	»	»	»	2 »
Fourrier.	1	»	365	»	»	»	2 »
Caporaux	8	»	»	2,920	»	»	1 05
Trompettes.	2	»	730	»	»	»	1 26
Ouvriers de 1 ^{re} classe	32	»	»	11,680	»	»	» 95
Id. de 2 ^e classe	48	»	»	17,520	»	»	» 74
Id. de 3 ^e classe	24	»	»	8,760	»	»	» 63
TOTAL	122	»	3,650	40,880	1,825	»	»
			44,530			TOTAL GÉNÉRAL	

d'ouvriers militaires d'artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
4,200 »					
2,600 »					
4,200 »					
10,000 »					
54 50					
10,845 50					
883 30					
4,380 »					
730 »					
3,066 »					
919 80					
11,096 »					
12,964 80					
5,518 80					
39,558 70					
50,404 20	»	»	»		

TABLEAU Q.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'une compagnie

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	3	»	»	1,095	4,200 »	»
Id. de 2 ^e classe.	1	3	»	»	1,095	3,350 »	»
Lieutenans.	2	2	»	»	730	2,500 »	»
Sous-lieutenans	2	2	»	»	730	2,100 »	»
	6	10					
							TOTAL. . . .
							A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .
							RESTE. . . .
Sergent-major.	1	»	365	»	»	»	2 11
Sergent-major-constructeur	1	»	365	»	»	»	2 11
Sergens.	10	»	3,650	»	»	»	1 76
Fourrier.	1	»	365	»	»	»	1 79
Caporaux	10	»	»	3,650	»	»	1 05
Trompettes.	2	»	730	»	»	»	1 26
Maîtres-ouvriers	20	»	»	7,300	»	»	» 95
Pontoniers de 1 ^{re} classe	30	»	»	10,950	»	»	» 79
Id. de 2 ^e classe.	120	»	»	43,800	»	»	» 68
TOTAUX.	195	»	5,475	65,700	3,650	»	»
			71,175			TOTAL GÉNÉRAL. . . .	

de Pontonniers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.	EN PLUS AU BUDGET DE 1838.	EN MOINS AU BUDGET DE 1838.	définitivement alloué POUR 1838.	
4,200 »					
3,350 »					
5,040 »					
4,200 »					
10,750 »					
83 75					
10,666 25					
770 15					
770 15					
6,533 50					
653 35					
3,832 50					
919 80					
6,935 »					
8,650 50					
29,784 »					
58,848 05					
75,515 20	»	»	»		

TABLEAU R.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'une compagnie

GRADES.	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	
		de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	du TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière	DEMANDÉ POUR 1838.	ALLOUÉ POUR 1837.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	»	4,200	»	4,200	»
Id. de 2 ^e classe	1	»	»	3,350	»	3,350	»
Lieutenant	1	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenant.	1	»	»	2,100	»	2,100	»
	4			TOTAL. . .		12,150	»
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.		60	75
				RESTE. . .		12,089	25
Sergent-major	1	365	»	»	1 90	693	50
Chef artificier, rang de sergent-major .	1	365	»	»	1 90	693	50
Sergens	6	2,190	»	»	1 58	3,460	20
Fourrier	1	365	»	»	1 58	576	70
Caporaux.	8	»	2,920	»	» 95	2,774	»
Artificiers de 1 ^{re} classe	8	»	2,920	»	» 84	2,452	80
Trompettes	2	730	»	»	1 26	919	80
Charpentier	1	»	365	»	» 84	306	60
Charron	1	»	365	»	» 84	306	60
Forgeron.	1	»	365	»	» 84	306	60
Artificiers de 2 ^e classe	40	»	14,600	»	» 74	10,804	»
Id. de 3 ^e classe	40	»	14,600	»	» 63	9,198	»
TOTAL.	110	4,015	36,135	»	»	32,492	30
		40,150		TOTAL GÉNÉRAL. .		44,581	55
							»

